

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Plan d'action



Rapport initial – arrêt de projet

Dossier 18040035 02/12/2021	 Auddicé environnement	 CITEPA	 Cohérence ENERGIES
réalisé par	Auddicé Environnement ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 Roost- Warendin 03 27 97 36 39	42 rue de Paradis 75010 Paris 01 44 83 68 83	1 rue du Nord 59840 Pérenchies 03 20 00 38 72

Plan Climat Air Energie Territorial

Plan d'action



Rapport initial – arrêt de projet

PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Version	Date	Description
Rapport initial – arrêt de projet	02/12/2021	Elaboration du plan d'actions

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Coline WALLART – Cheffe de projet - AUDDICE	
Rédaction	Damien DELACROIX – Chef de projet – Cohérence Energies	
Rédaction	Benjamin Cuniasse – Ingénieur d'études - CITEPA	



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION	5
1.1 Introduction.....	6
1.2 Construction avec les acteurs.....	7
1.2.1 Ateliers des acteurs.....	7
1.2.2 Travail des collectivités.....	11
CHAPITRE 2. LES FICHES-ACTIONS.....	12
2.1 Modèle de la fiche-action.....	14
2.2 Les fiches	16
2.3 Plan d'actions lié à l'amélioration de la qualité de l'air	75
2.4 Atteinte des objectifs	76
2.4.1 Réduction des émissions de polluants atmosphériques	76
2.4.2 Neutralité carbone.....	76
2.4.3 Objectifs énergétiques.....	77
CHAPITRE 3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	78
3.1 Introduction.....	79
3.2 Dispositif de suivi.....	79
3.3 Gouvernance du PCAET	84
3.3.1 Lors de l'élaboration du PCAET.....	84
3.3.2 Lors de la mise en œuvre du PCAET	84
3.3.3 Évaluation du PCAET.....	84

PRÉAMBULE

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. La mise en œuvre du plan climat s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

Cinq points essentiels à la mise en œuvre du PCAET sont à garder en mémoire :

1. Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
2. S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
3. Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
4. Partager les expériences et les résultats ;
5. Mettre en place un suivi d'avancement des actions.

Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du plan climat. Il apporte une vision quantifiée grâce à des indicateurs qui ont tout intérêt, si l'on veut s'assurer de leur pertinence et exploitation, à être définis dès la phase de conception de l'action.

Ce rapport présente le programme d'actions du PCAET, concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, l'augmentation de la séquestration du carbone, la réduction de la consommation énergétique ainsi que l'augmentation de la production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire, et l'adaptation du territoire au changement climatique. Il présente également les indicateurs de suivi pour la mise en œuvre du PCAET.

CHAPITRE 1. CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION

1.1 Introduction

Au-delà de la mise en place administrative et technique du PCAET, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval.

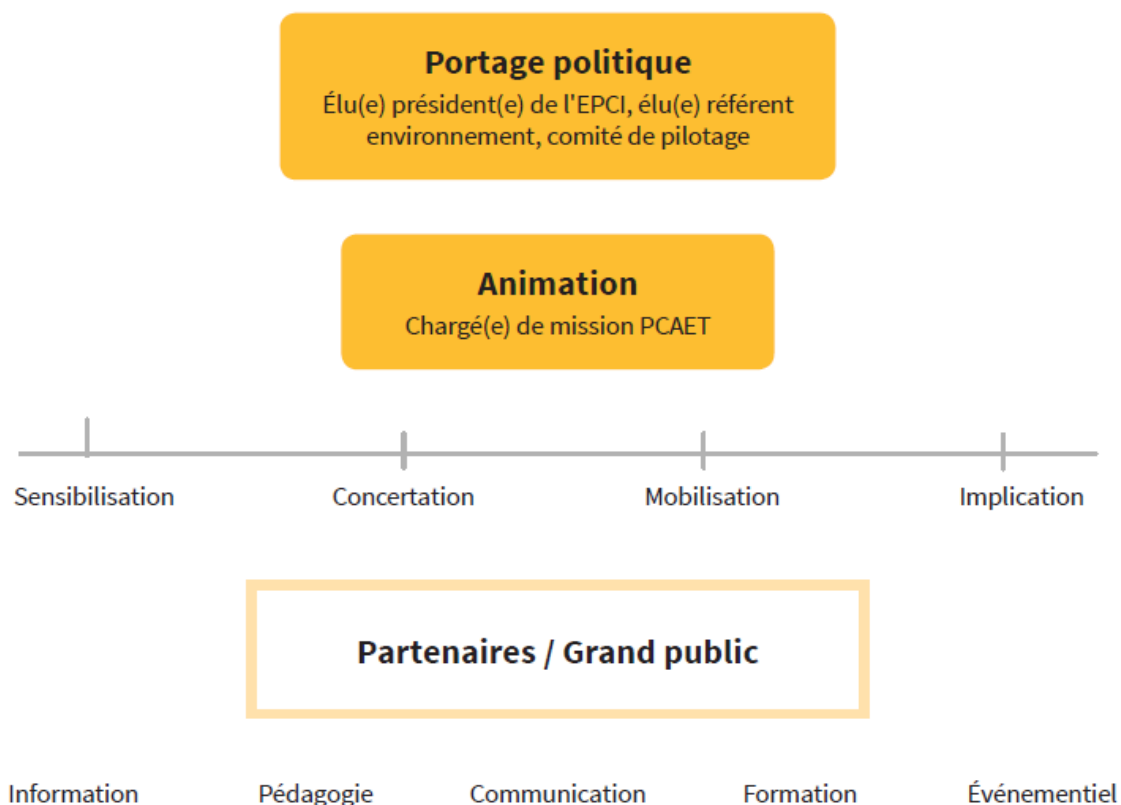


Figure 1. Les incontournables de la dynamique PCAET – source : *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*

D'après le guide *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*, les différentes fonctions de la concertation sont les suivantes :

- Faire émerger des représentations locales sur le changement climatique, partager une culture commune sur le changement climatique ;
- Optimiser un projet par l'expérience et le recul sur les besoins exprimés ;
- Faire adhérer au projet ;
- Créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment ;
- S'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, partenaires) des enjeux et des mesures associées, facilitant ainsi leur mise en œuvre.

Sur le PETR Pays Plateau de Caux Maritime, la concertation a été menée lors du processus de construction du programme d'actions.

1.2 Construction avec les acteurs

Les acteurs du territoire ont été sollicités pour construire le plan d'actions.

Six ateliers ont eu lieu aux dates suivantes :

- Le 8 novembre 2019, sur les thèmes de la Mobilité et de l'Energie, à Cany-Barville ;
- Le 13 novembre 2019, sur les thèmes de l'Habitat et de l'Agriculture, à Doudeville ;
- Le 15 novembre 2019, à destination des industriels et des collectivités locales, à Yvetot.

Les 265 leviers d'actions identifiés dans ces ateliers ont été répartis une première fois en 69 sujets, puis en 29 actions suivant les axes et orientations de la stratégie. Cette trame de 29 actions a été présentée aux élus en novembre 2020, puis a été retravaillée en un plan de 25 actions.

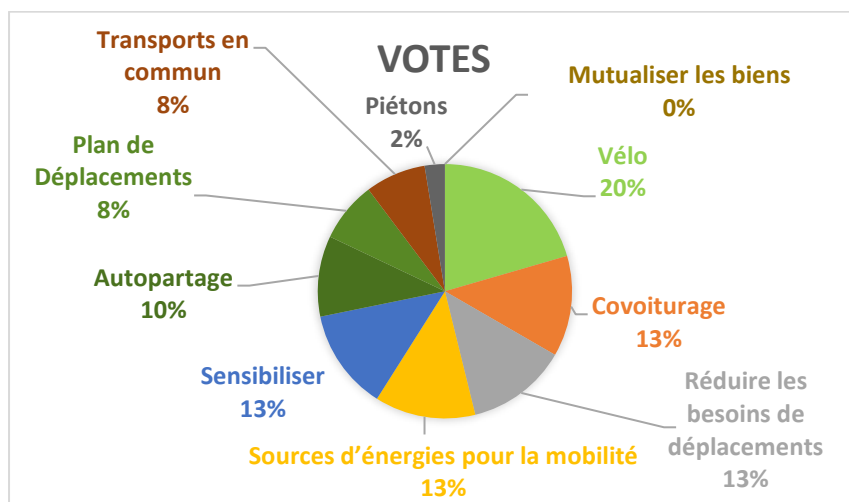
1.2.1 Ateliers des acteurs

■ Atelier sur la mobilité

A la suite d'une présentation succincte des éléments de contexte du PCAET, les participants de l'atelier ont été sollicités pour partager leurs points de vue sur les différents modes de transports, les solutions déjà envisagées et celles qui pourraient l'être. En résumé les points suivants ont été soulevés par les participants lors du diagnostic partagé :

- Les transports en commun ne répondent pas aux besoins de déplacements, au niveau des liaisons et des horaires.
- Le changement d'habitudes semble être générationnel, les jeunes ont l'air plus à l'aise sur l'intermodalité.
- Il y a aussi l'enjeu de rendre mobile ceux qui ne le sont pas ou peu : les jeunes et les demandeurs d'emplois.
- Certains axes sont dangereux pour les cyclistes.
- Il faut réfléchir à la place de la voiture dans les aménagements : la création de parkings appelle l'arrivée de voitures.
- Une étude sur les besoins serait intéressante.
- Les raisons de se déplacer sont multiples : pour le travail, l'école, la consommation => il faut agir sur l'ensemble des sources, et notamment consommer au plus proche.

Dans un premier temps, les participants ont été invités à proposer des idées, une idée par post-it. Les post-its ont été regroupés selon dix thématiques, et chaque participant disposait de 3 gommettes pour voter et faire émerger les thématiques primordiales pour le territoire.



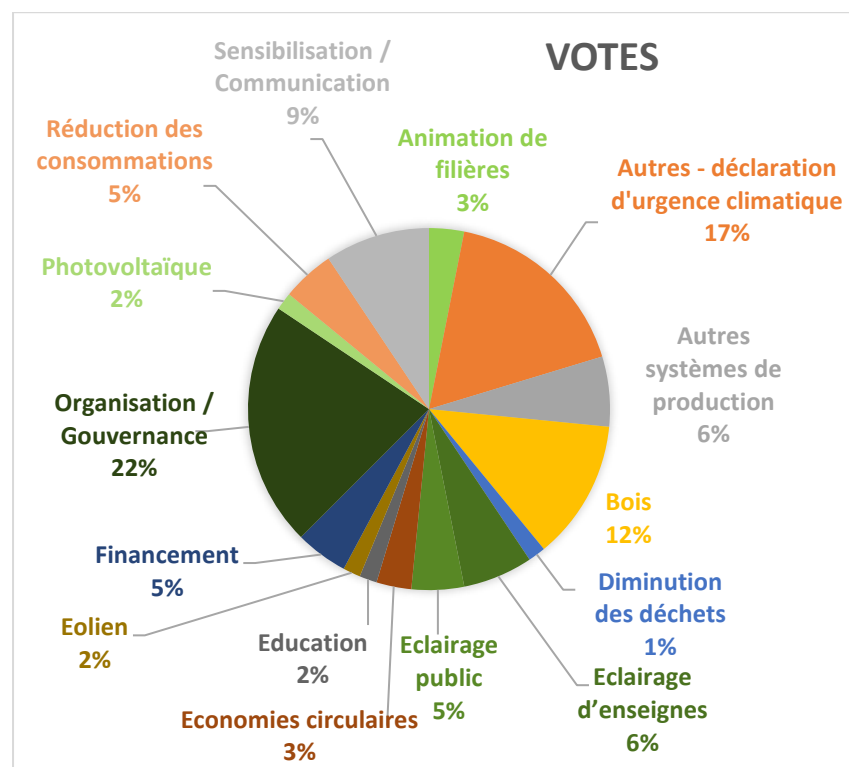
■ Atelier sur l'Énergie

En préambule de l'atelier, trois projets ont été présentés à l'assemblée :

- Démonstrateur d'une méthanation innovante par voie biologique en synergie avec la méthanisation et le compostage (captation du CO₂ et valorisation de la chaleur), sur le site de Brametot, par Mathias EUSEBE du SMITVAD.
- Présentation des activités du syndicat SDE 76 par Agnès GANDON sur le segment du photovoltaïque : développement de centrales photovoltaïques sur le patrimoine public, lancement d'un cadastre solaire sur le département (2020) et lancement d'une étude portant sur l'identification des zones délaissés et parking propices à l'installation de centrales solaires.
- Projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois sur la CCCA par J. LHEUREUX et C. POUCHARD.

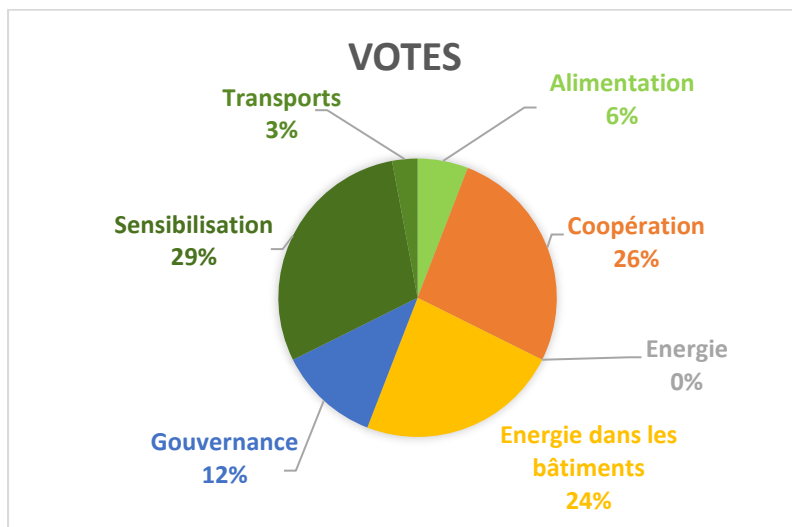
Suite à ces présentations, un débat a été mené sur ces projets, et de manière générale, sur la transition énergétique.

Dans un premier temps, les participants ont été invités à proposer des idées, une idée par post-it. Les post-its ont été regroupés selon quinze thématiques, et chaque participant disposait de 3 gommettes pour voter et faire émerger les thématiques primordiales pour le territoire.



■ Atelier sur l'Habitat

Dans un premier temps, les participants ont été invités à proposer des idées, une idée par post-it. Les post-its ont été regroupés selon sept thématiques, et chaque participant disposait de 3 gommettes pour voter et faire émerger les thématiques primordiales pour le territoire.

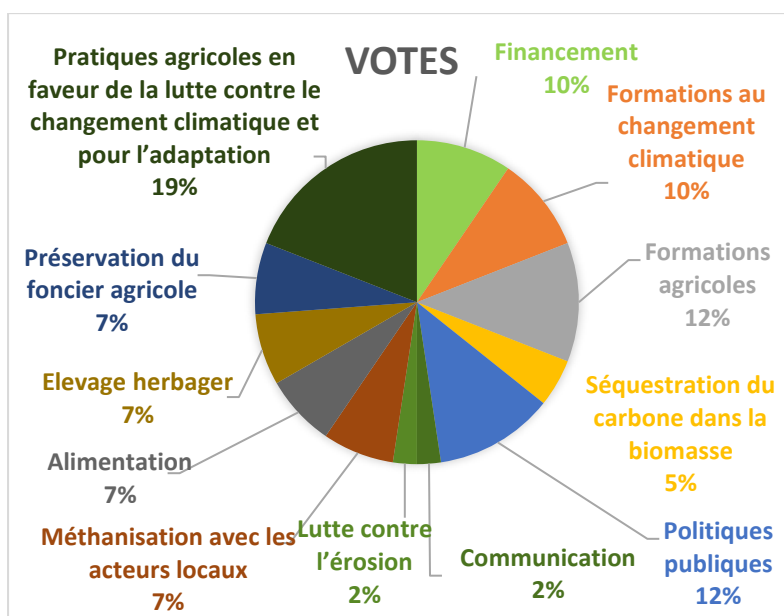


■ Atelier sur l'Agriculture

Présentation par M. Dufour sur la transformation de son exploitation agricole suite à la tempête de 1999. Le fil rouge de cette transformation est la matière organique dans les sols : comment augmenter cette part ?

De l'action initiale du compostage des déchets verts de la Communauté de Communes, l'ensemble de l'exploitation a été modifiée, jusqu'au changements de pratiques : non-labour des sols. M. Dufour insiste sur l'aventure collective, de la gestion de l'exploitation avec son frère au partage des expérimentations avec d'autres exploitants, et sur la démarche d'amélioration continue.

Dans un premier temps, les participants ont été invités à proposer des idées, une idée par post-it. Les post-its ont été regroupés selon douze thématiques, et chaque participant disposait de 3 gommettes pour voter et faire émerger les thématiques primordiales pour le territoire.



■ Atelier sur l'Industrie

M. De Sutter présente l'activité de l'entreprise LINEX et de ses effets sur les thématiques du PCAET : stockage de carbone dans les produits bois,

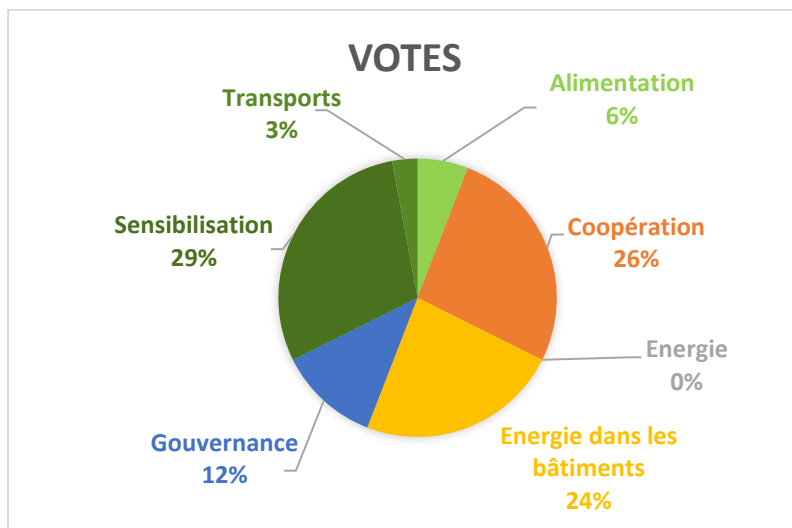
Tout d'abord, les produits sont fabriqués en bois, et contribue ainsi à stocker du carbone, et évitent les émissions de GES constatées sur la production de produits de substitution (minéraux ou pétroliers). Les caractéristiques des produits, notamment un poids plus léger que des produits équivalents, permettent également de réduire les émissions associées au transport des produits.

Ensuite, 60% de la consommation énergétique de l'entreprise est d'origine renouvelable : chaudière biomasse utilisant des refus de compostage et les déchets de l'entreprise (poussières de bois par exemple). L'entreprise utilise également de l'électricité et du carburant pour le transport des matières premières et des produits finis.

3 grands projets en lien avec le PCAET :

- Engagement d'effacement auprès de RTE en cas de tension sur le réseau électrique, lors des pics de consommation hivernale notamment, dans l'optique d'un recours croissant à l'énergie électrique en France.
- Démarche ISO 50 001 de management de l'énergie, pour aller plus loin dans la gestion énergétique.
- Diversification des sources de matières premières pour réduire le périmètre géographique d'approvisionnement (interrégional actuellement) et économie circulaire, par la réutilisation de bois de recyclage.

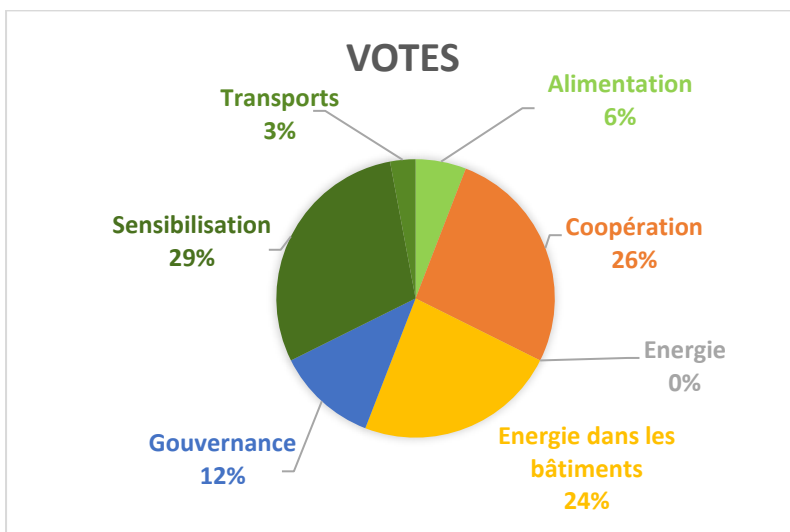
Dans un premier temps, les participants ont été invités à proposer des idées, une idée par post-it. Les post-its ont été regroupés selon sept thématiques, et chaque participant disposait de 3 gommettes pour voter et faire émerger les thématiques primordiales pour le territoire.



■ Atelier sur les collectivités locales

Monsieur COUTEY, maire de Malaunay, a présenté la politique climatique portée par la commune depuis une quinzaine d'années, et les résultats obtenus.

Dans un premier temps, les participants ont été invités à proposer des idées, une idée par post-it. Les post-its ont été regroupés selon sept thématiques, et chaque participant disposait de 3 gommettes pour voter et faire émerger les thématiques primordiales pour le territoire.



1.2.2 Travail des collectivités

Les 265 leviers d'actions identifiés dans ces ateliers ont été répartis une première fois en 69 sujets, puis en 29 actions suivant les axes et orientations de la stratégie. Cette trame de 29 actions a été présentée aux élus en novembre 2020, puis a été retravaillée en un plan de 25 actions

Les collectivités ont ensuite travaillé sur chaque fiche-action, pour inscrire leurs engagements en la matière.

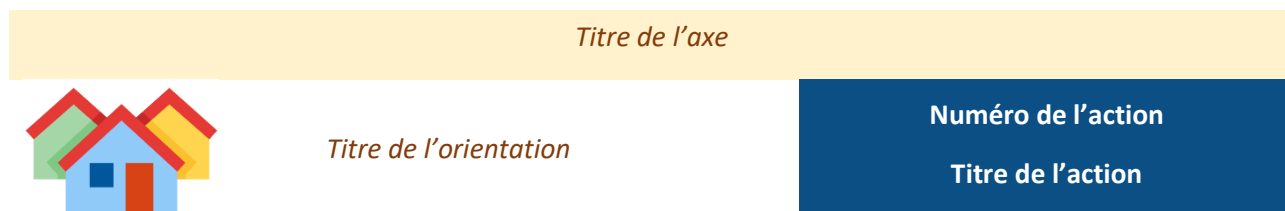
CHAPITRE 2. LES FICHES-ACTIONS

Sommaire des fiches

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants		
Résidentiel	Construire des bâtiments performants	1
	Faciliter la rénovation des logements	2
	Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification	3
Mobilité	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture	4
	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures	5
Collectivités	Réduire la consommation d'énergie des collectivités	6
	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités	7
	Mettre en place une politique d'achats durables	8
	Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET	9
	Intégrer l'environnement aux activités des collectivités	10
	Communiquer sur le PCAET	11
AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie		
Nature	Protéger les zones naturelles et la biodiversité	12
	Augmenter la séquestration annuelle de carbone	13
	Protéger les sols et la ressource en eau	14
Paysage et urbanisation	Assurer l'intégration paysagère et environnementale	15
Adaptation, risques et déchets	Réduire les expositions aux risques du territoire	16
	Réduire la pollution atmosphérique	17
	Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation	18
AXE 3 : Un développement durable des activités économiques		
Développement économique	Préserver et renforcer la diversité des activités économiques	19
	Contrôler le développement des zones d'activités	20
	Encourager la performance énergétique et environnementale du secteur économique	21
	Développer la production des énergies renouvelables	22
Agriculture	Renforcer, maintenir et protéger les prairies	23
	Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables	24
	Renforcer l'approvisionnement alimentaire local	25

2.1 Modèle de la fiche-action

Guide de lecture des fiches actions :



Contexte et ambition

Efficacité **

Détail du contexte



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	<i>Commentaire de l'Evaluation Environnementale Stratégique</i>				
Indicateurs communs	<i>Indicateur qui permet de suivre si l'action est bien mise en œuvre</i>				







Mesures des partenaires

- *Les mesures pouvant être portées par d'autres acteurs que le PETR et les 3 Communautés de Communes*













Impact de l'action sur les enjeux du PCAET
 + : effet positif de l'action sur la thématique
 / : effet neutre
 - : effet négatif de l'action sur la thématique

Efficacité de l'action vis-à-vis des enjeux du PCAET
 * : faible efficacité, ne concerne qu'une partie du territoire
 ** : moyenne efficacité
 *** : bonne efficacité

Temporalité de mise en œuvre de la mesure
 -**Court terme** : à engager dès la première année (2021)
 -**Moyen terme** : à engager avant la 3^{ème} année (2023)
 -**Long terme** : axe de réflexion à conserver pour le prochain PCAET

Mesure 1.1 : Titre de la mesure et détail	
 Calendrier :	 Pilote : <i>Acteur qui porte la mesure, garant de son bon avancement</i>
 Partenaire(s) : <i>Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de la mesure</i>	 Cible(s) : <i>Personne bénéficiant de la mise en œuvre de la mesure</i>
Moyens humains :	Moyens financiers :
Indicateur de suivi :	<i>Indicateur qui permet de suivre si la mesure est bien mise en œuvre</i>

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de la mesure :

-   : mesure ponctuelle ; nécessitant moins de 0.5 ETP
-     : mesure régulière ; besoin compris entre 0.5 et 1 ETP
-       : mesure régulière et de grande échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin de l'année

Estimation des moyens financiers pour la mise en œuvre de cette mesure :

- € : moins de 10k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
- €€ : entre 10k€ et 50k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- €€€ : plus de 50k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)

2.2 Les fiches

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants		
Résidentiel	Construire des bâtiments performants	1
	Faciliter la rénovation des logements	2
	Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification	3
Mobilité	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture	4
	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures	5
Collectivités	Réduire la consommation d'énergie des collectivités	6
	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités	7
	Mettre en place une politique d'achats durables	8
	Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET	9
	Intégrer l'environnement aux activités des collectivités	10
	Communiquer sur le PCAET	11

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Résidentiel

Action 1

Construire des bâtiments performants



Contexte et ambition

Efficacité **

Le secteur résidentiel représente 23% de la consommation d'énergie du territoire, près de 11% des émissions de Gaz à Effet de Serre et un quart des émissions de Composés Organiques Volatils, de dioxyde de soufre et de particules fines PM_{2,5}. Le territoire compte 36 712 logements, dont 53% ont été construits avant la première réglementation thermique (1974). Le SCoT prévoyait la construction de 410 logements par an entre 2012 et 2025, ces nouveaux logements ne doivent pas augmenter la consommation d'énergies fossiles du territoire ni ses émissions.

La Réglementation Environnementale 2020, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et remplacera la Réglementation Thermique 2012, poursuit des objectifs plus ambitieux en termes de performance d'isolation, d'intégration des énergies renouvelables et décarbonées, de recours aux matériaux biosourcés.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action aura un impact positif direct sur le climat, les consommations énergétiques, l'air et le milieu humain (confort thermique). La construction de nouveaux bâtiments entraîne une consommation foncière, ce qui peut avoir un impact négatif. Il peut aussi avoir un impact négatif sur le paysage et le patrimoine architectural (si un bâtiment classé se trouve à proximité).				
Indicateurs communs	Nombre de bâtiments construits Consommation du secteur résidentiel (GWh)				



Mesures des partenaires

Sensibiliser les maîtres d'ouvrages (particuliers, bailleurs, promoteurs, ...) aux nouvelles méthodes de construction ou d'habitat :

- Les formes d'habitat : groupé, participatif, intergénérationnel, ...
- Les sources d'énergies et les économies d'énergie
- La biodiversité, les essences locales à privilégier
- La gestion des eaux pluviales
- ...



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 1.1 : Rédaction d'une note commune intégrant des contraintes environnementales fortes au territoire

Mesure 1.2 : Révision du SCoT par le PETR



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT
NORMANDIE

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 1.3 : PLUi approuvé le 13 février 2021, avec notamment la formulation suivante :

« *Axe 3 : Aménager un environnement de vie de qualité*

Objectif 3.3. Engager le territoire dans la transition énergétique pour améliorer les performances du territoire

→ *Améliorer les performances énergétiques du parc bâti, rechercher l'efficacité énergétique lors de nouveaux projets de construction. »*



Plateau de
Caux
Doudeville
Yerville CC

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 1.4 : Application de la réglementation Environnementale RE2020 pour les constructions neuves



Communauté de Communes de la
Côte
D'ALBÂTRE

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 1.5 : Développer une politique d'aide à l'Habitat, en faveur des constructeurs de logements sociaux qui participent à l'effort de réduction des consommations d'énergie

Mesure 1.6 : Diffuser un catalogue des possibilités d'actions en collaboration avec le CAUE et d'autres partenaires

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Résidentiel

Action 2

Faciliter la rénovation des logements



Contexte et ambition

Efficacité ***

Le secteur résidentiel représente 23% de la consommation d'énergie du territoire, près de 11% des émissions de Gaz à Effet de Serre et un quart des émissions de Composés Organiques Volatils, de dioxyde de soufre et de particules fines PM2,5. Le territoire compte 36 712 logements, dont 53% ont été construits avant la première réglementation thermique (1974). La réduction de la consommation d'énergies dans le secteur passera en premier lieu par la rénovation thermique des logements.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/

Effet sur l'environnement	<p>La rénovation énergétique des logements a un impact positif sur la réduction des consommations d'énergie, le climat et l'air. Cela peut soulager la pression foncière en évitant des constructions neuves sur des terres agricoles. De plus, cela contribue à l'amélioration du confort thermique pour les habitants (milieu humain). Il faudra veiller à ne pas dénaturer les façades avec la rénovation par l'extérieur et ne pas impacter la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères¹). Par ailleurs, la rénovation entraîne une production de déchets non négligeable qu'il est nécessaire de recycler ou de réutiliser.</p> <p><u>Natura 2000</u> : Mise en œuvre de mesures de précautions destinées à éviter une incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...).</p>
Indicateurs communs	<p>Nombre de bâtiments rénovés</p> <p>Emissions de GES du secteur résidentiel (teq CO₂)</p> <p>Emissions de polluants du secteur résidentiel (t)</p> <p>Consommation du secteur résidentiel (GWh)</p>



Mesures des partenaires

Communiquer sur la réalisation de travaux de rénovation :

- Réaliser des campagnes de communication
- Faire connaître le réseau FAIRE
- Faire le retour d'expériences du PIG de la CCYN et des chèques énergie
- Former à l'auto-réhabilitation accompagnée

¹ Chiroptère : chauve-souris



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 2.1 : En cours d'étude, portage à partir de 2022 de l'espace FAIRE territorial

Mesure 2.2 : Communication auprès du grand public



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT
NORMANDIE

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 2.3 : Adhésion à l'Espace Conseil FAIRE pour 2021 et en cours d'étude pour un portage en régie en 2022

Mesure 2.4 : Communication grand public

Mesure 2.5 : Sensibilisation des professionnels du secteur de l'immobilier (architectes, bailleurs, notaires, agents immobiliers, artisans, syndicats de copropriété, etc.) au programme de rénovation de l'habitat, mettre en avant les bonnes pratiques, informer des aides financières

Mesure 2.6 : Sensibilisation des habitants aux enjeux climatiques et à la rénovation :

- Inciter les propriétaires à faire réaliser un audit énergétique de leurs logements
- Proposer des aides à la rénovation énergétique
- Poursuivre le défi famille économie d'énergie
- Utiliser la caméra thermique comme outil de sensibilisation (« balades thermiques » de quartiers)
- Mettre en place dans les groupes scolaires des actions de réduction des gâchis de consommations énergétiques (formation des élèves, suivi des économies réalisées, participation à des évènements...)

Mesure 2.7 : Sensibilisation des travailleurs sociaux et bailleurs sociaux et à la précarité énergétique des ménages



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 2.8 : Adhésion de la ComCom au programme FAIRE (ex Espace Info Energie) dès 2021

Mesure 2.9 : Nouveau règlement du dispositif d'aide à l'habitat de la ComCom fléché sur la rénovation énergétique



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 2.10 : Animer et conseiller les particuliers pour les informer sur les économies d'énergie (en partenariat avec l'espace Conseil FAIRE® / INHARI dans le cadre du programme SARE)

Mesure 2.11 : Mettre en place une aide incitative individuelle pour les travaux d'économie d'énergie des bâtiments énergivores sur la base des diagnostics réalisés (et diminution des énergies fossiles)

Mesure 2.12 : Faire réaliser un recensement des bâtiments les plus énergivores

Mesure 2.13 : Mettre à disposition des particuliers une caméra thermique (ou système infrarouge) pour la réalisation d'autodiagnostic (action de sensibilisation)

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Résidentiel

Action 3

Traduire les enjeux Climat Air Energie
dans les documents de planification



Contexte et ambition

Efficacité *

L'urbanisme et l'aménagement du territoire jouent un rôle clé pour les enjeux climat-air-énergie. En effet, l'organisation spatiale a des conséquences directes et indirectes sur les modes de consommations et nos activités comme l'organisation des constructions, de la mobilité, le développement des systèmes de production d'énergies renouvelables, ou encore sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Les documents d'urbanisme tels que les SCoT et les PLU/ PLUi ont donc un rôle crucial à jouer pour encourager et faciliter la transition écologique et énergétique du territoire.

Le PCAET doit donner des outils pour rectifier les choix passés, mais doit aussi aider à programmer l'urbanisme de demain, avec le prisme Climat – Air – Energie, pour consommer moins d'énergies, produire des énergies renouvelables, réduire les besoins de déplacements...

Le PETR Pays Plateau de Caux Maritime compte environ 74 970 habitants, répartis sur 123 communes rurales, avec une densité de population faible, d'une moyenne de 94 habitants au km², bien inférieure aux moyennes régionale (111 hab/km²) et départementale (200 hab/km²). C'est un espace à dominante rurale, qui s'organise de manière « multipolaire », autour de plusieurs groupes de communes :

- Yvetot, Sainte-Marie-des-Champs, Valliquerville et Saint-Valery-en-Caux pour le groupe 1, 18 865 habitants, soit 25% de la population (et 16% rien qu'à Yvetot),
- Cany-Barville, Doudeville, Fontaine-le-Dun, Ourville-en-Caux et Yerville pour le groupe 2, 10 003 habitants, soit 13% de la population,
- Allouville-Bellefosse, Grainville-la-Teinturière, Héricourt-en-Caux, Saint-Laurent-en-Caux, Veules-les-Roses, Croix-Mare et Saint-Martin-de-l'If pour le groupe 3, 7 161 habitants, soit 9% de la population.

Au sein du territoire, on constate donc un déséquilibre important quant à la répartition de la population : 16 communes comptent près de la moitié des habitants. Pour limiter les besoins de déplacements sur le territoire, à l'heure où les grandes agglomérations tendent à polariser les grands équipements et commerces, le territoire cherche à conforter les services et équipements de proximité qui remplissent des fonctions de desserte locale et conditionnent l'attractivité du territoire, pour les entreprises, les actifs et les jeunes ménages en particulier. Le développement de circuits courts et locaux, de lieux de vente de proximité, de lieux de services, permet de réduire les distances parcourues et permet le recours aux modes doux ou collectifs pour ces déplacements. Ces circuits ou filières territoriaux ne concernent pas uniquement la filière alimentaire.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a des impacts positifs sur le climat, l'air, l'énergie et sur le milieu humain (amélioration des services). Les projets de constructions prévus dans les documents d'urbanisme auront potentiellement des impacts négatifs sur l'artificialisation des sols et le paysage (il sera nécessaire de veiller à la reconversion de friches).				
Indicateurs communs	- Nombre de relais locaux de services (publics ou non)				



Mesures des partenaires

- Favoriser les innovations dans le monde agricole à travers les documents d'urbanisme
- Limiter au maximum l'urbanisation autour des corps de ferme et des entreprises de la filière agricole (Documents d'urbanisme + diagnostic agricole indispensables)



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 3.1 : Traduction dans la prochaine révision du SCoT



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 3.2 : PLUi approuvé le 13 février 2021



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 3.3 : Reprendre l'armature urbaine affichée dans le SCOT (le territoire s'appuie sur ses centralités)

Mesure 3.4 : Accompagner les producteurs locaux pour la vente directe (halles de marchés, distributeurs...)

Mesure 3.5 : Travailler sur les règles d'urbanisme pour les bâtiments d'élevage



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 3.6 : Intégrer tous les enjeux dans les objectifs et les règlements d'un PLUi

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Mobilité

Action 4

Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture



Contexte et ambition

Efficacité ***

La mobilité représente 27% des consommations d'énergie, 25% des émissions de gaz à effet de serre et la moitié des émissions d'oxydes d'azote (NOx). Afin de réduire la part de la voiture individuelle, et de faire évoluer la mobilité vers les transports en commun et les modes actifs (marche, vélo, ...), la collectivité va mener une réflexion sur la mise en place d'une stratégie de mobilité. La mobilité représente un coût pour les ménages du territoire, que certains ne peuvent se permettre. 1 Français sur 4 a déjà refusé un emploi faute de moyens de transport.

La mobilité représente un coût pour les ménages du territoire, que certains ne peuvent se permettre. Le territoire est particulièrement dépendant de la voiture, ayant une faible desserte en transport en commun, et une faible utilisation des modes doux. Cependant, 30 min de marche ou de vélo par jour, au de-là de l'intérêt premier de mobilité, permettent de réduire de 30 % le risque de maladies (cardio-vasculaire, diabète, cancer), et d'agir ainsi sur la santé des habitants du territoire.

De même, le tourisme « vert », à vélo, se développe de plus en plus en France : 40% des Français de 15 ans et plus soit près de 22 millions de personnes ont pratiqué le vélo pendant leurs séjours. Pour 27%, soit 4,5 millions de personnes, le vélo est le mode de transport principal sur le lieu de vacances : pour le territoire, le développement du tourisme peut passer par le déploiement d'infrastructures cyclables.

Proposition d'une ambition : chaque commune des groupes 1 à 3 :

- Disposera d'une alternative (train, bus, transport à la demande... autre que le vélo) à la voiture,
- Sera accessible en vélo depuis les communes voisines, par des infrastructures sécurisées, de même que les communes littorales,
- Aura des aménagements (parkings abrités, arceaux, ...).

Ces communes sont Yvetot, Sainte-Marie-des-Champs, Valliquerville et Saint-Valery-en-Caux pour le groupe 1, Cany-Barville, Doudeville, Fontaine-le-Dun, Ourville-en-Caux et Yerville pour le groupe 2, Allouville-Bellefosse, Grainville-la-Teinturière, Héricourt-en-Caux, Saint-Laurent-en-Caux, Veules-les-Roses, Croix-Mare et Saint-Martin-de-l'If le groupe 3.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/

<p>Effet sur l'environnement</p>	<p>Cette action a des incidences positives sur le climat, l'air et l'énergie. Il y a aussi des impacts positifs sur le milieu humain (meilleure santé avec la marche et le vélo, maîtrise du budget transports) et la réduction des nuisances (sonores). Une vigilance sera nécessaire pour éviter une trop forte imperméabilisation des sols lors des aménagements de voies cyclables. De plus, lors des aménagements réalisés, il pourra y avoir un impact négatif sur la biodiversité.</p> <p><u>Natura 2000</u> : Implantation des aménagements hors des sites Natura 2000 du territoire du Pays du Plateau de Caux Maritime et à distance des limites de ceux-ci.</p>
<p>Indicateurs communs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Part modale des piétons (%) - Part modale des cyclistes (%) - Nombre d'aménagements cyclables sécurisés et continus (kml) - Part modale des transports collectifs (%) - Nombre de passagers sur la ligne St Valéry – Motteville - Emissions de GES du secteur Transports (teq CO2) - Emissions de polluants du secteur Transports (t) - Consommation du secteur Transports (GWh)



Mesures des partenaires

- Contribuer aux travaux des collectivités
- Financer une partie des aménagements



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 4.1 : Vérification de la cohérence globale des projets de mobilités des EPCI (vélo, piéton et transport collectif)

Mesure 4.2 : Développement de projets structurants via la révision du SCoT : ouverture au public de la voie ferrée St-Valéry - Motteville



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 4.3 : Prise de la compétence mobilité et mise en œuvre

Mesure 4.4 : Elaboration d'un schéma directeur cyclable et mise en œuvre

Mesure 4.5 : Elaboration d'un plan vélo

Mesure 4.6 : Promouvoir l'accessibilité du territoire par le réseau ferré et conforter le caractère multimodal de la gare d'Yvetot

Mesure 4.7 : Développement de cours de vélo

Mesure 4.8 : Mise en place d'une aide à l'achat de vélo pour les habitants du territoire
Mesure 4.9 : Déploiement de bornes de recharge vélo sur le bâtiment communautaire et sur les lieux touristiques
Mesure 4.10 : Mise en place d'un fonds de concours pour la réalisation de travaux en lien avec le schéma directeur cyclable
Mesure 4.11 : Initier des réflexions sur les déplacements avec les autres acteurs du territoire (plans de déplacement mutualisés dans les entreprises, dans les établissements scolaires...)



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 4.12 : Prise de la compétence Mobilité
Mesure 4.13 : Veiller sur la réouverture ligne St Valery/Motteville aux voyageurs (Taxirail)
Mesure 4.14 : 1ère tranche d'aménagement du pôle d'échanges de la gare de Motteville
Mesure 4.15 : Aides financières pour acquisition de vélo électrique



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 4.16 : Mise en place d'un plan vélo intercommunal
Mesure 4.17 : Encourager l'installation de professionnels des mobilités douces sur le territoire et/ou développement de BICYCLERIE
Mesure 4.18 : Accompagner (conseil) et aider (financer) les communes pour favoriser le déplacement piéton en rénovant les sentes, cavées et fourrières (cf 15.7)
Mesure 4.19 : Intégrer les données de mobilités douces (randonnée, vélo, piéton) dans la plateforme OPEN DATA à créer par la CCCA (cf Mesure 5.13)
Mesure 4.20 : Acquisition de passages pour rétablir un tracé attractif et sécurisé au GR 21 tout en favorisant les cheminements piétons (et vélo si possible) entre les communes du littoral
Mesure 4.21 : Aider au Développement de tiers lieux (type coworking)

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Mobilité

Action 5

Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures



Contexte et ambition

Efficacité ***

La mobilité représente 27% des consommations d'énergie, 25% des émissions de gaz à effet de serre et la moitié des émissions d'oxydes d'azote (NOx). A l'avenir, la mobilité du territoire passera toujours en partie par la voiture, l'objectif est donc d'optimiser son usage pour transporter plus qu'une personne par véhicule.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Les impacts positifs se ressentent sur le climat, l'air, l'énergie et le milieu humain (moindre coût de déplacement). Une vigilance sera nécessaire pour réduire l'imperméabilisation des sols lors des aménagements (aires de covoiturage, stations GNV) afin de limiter les impacts sur l'artificialisation et sur la biodiversité. <u>Natura 2000</u> : Implantation des aménagements hors des sites Natura 2000 du territoire du Pays du Plateau de Caux Maritime et à distance des limites de ceux-ci.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aires de covoiturage - Nombre d'utilisateurs de covoiturage - Nombre d'utilisateurs d'autopartage - Nombre de services itinérants - Nombre de bornes électriques - Nombre d'utilisateurs des bornes électriques - Emissions de GES du secteur Transports (teq CO2) - Emissions de polluants du secteur Transports (t) - Consommation du secteur Transports (GWh) 				



Mesures des partenaires

- Poursuivre le déploiement des bornes de recharges de véhicules électriques (SDE76)
- Diffuser une carte des bornes du territoire



Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 5.1 : Vérification de la cohérence globale des projets de mobilités des EPCI

Mesure 5.2 : Etude d'opportunité sur l'installation de stations d'avitaillement GNV : animation territoriale auprès des acteurs publics et privés sur les besoins dans les années à venir sur la mobilité GNV, et sur les capacités de production et d'injection

Mesure 5.3 : Développement de projets structurants via la révision du SCoT : ouverture au public et au fret de la voie ferrée St-Valéry - Motteville



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 5.4 : Agir pour accroître la part modale du covoiturage (aménager des aires de covoiturage à l'entrée du pôle urbain, communiquer sur les sites existants, développer une application)

Mesure 5.5 : Développer les solutions d'auto-stop sécurisées (mettre en place un « rézo pouce » sur le territoire)

Mesure 5.6 : Développer la mobilité à faible émission de carbone (favoriser l'installation de bornes de recharge électrique)

Mesure 5.7 : Rendre les habitants acteurs des politiques de transports (expérimenter la mise en place d'un comité de lignes actifs et responsables afin de faire entendre les besoins du territoire auprès des autorités organisatrices)

Mesure 5.8 : Promouvoir l'éco-conduite par un plan de sensibilisation (formation, communication, publication de vidéos pédagogiques, etc.)



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 5.9 : Installer des aires de covoiturage

Mesure 5.10 : Déployer France Services mobile via des permanences en mairies



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 5.11 : Mettre en place un plan des mobilités sur le territoire

Mesure 5.12 : Développer les aires de covoiturage

Mesure 5.13 : Réaliser le plan de développement des bornes électriques puis mettre en place des bornes électriques à des endroits stratégiques pour inciter les particuliers à l'achat de véhicules électriques (Créer des liens avec le plan vélo)

Mesure 5.14 : Acquisition d'un véhicule en auto partage ou aménagement d'un véhicule pour personnes en situation de handicap, pour permettre à chacun un droit à la mobilité

Mesure 5.15 : Favoriser le développement des services itinérants

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Collectivités

Action 6

Réduire la consommation d'énergie
des collectivités



Contexte et ambition

Efficacité *

15% des émissions de GES sont directement issus des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution de l'énergie et de chaleur, notamment via les réseaux de chauffage urbain) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports, c'est-à-dire le rôle de planification et d'aménagement de la collectivité. La collectivité a donc un rôle d'exemplarité et doit être moteur de changement pour son territoire.

Par ailleurs, l'État a quasiment triplé l'enveloppe dédiée à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 2020 : la dotation est fléchée vers les investissements en faveur de la transition énergétique et de la santé. Les travaux éligibles sont ceux à gains rapides (pilotage et régulation de chauffage, modernisation éclairage, ...) et ceux en rénovation plus lourde (isolation...) pouvant inclure des mises aux normes accessibilité et / ou désamiantage. Les priorités données sont de réaliser au moins 30% d'économie d'énergie, de valoriser le remplacement de chaudières fioul, de mettre en œuvre des installations ENR ou d'utiliser des matériaux biosourcés... La priorité est également donnée aux bâtiments scolaires et aux communes rurales.

Enfin, cette action entre en résonance avec l'arrêté du 27 décembre 2018, sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses, qui complète les prescriptions afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	<p>Cette action est positive pour le climat, et l'énergie. On peut avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'air via des chaufferies bois. Comme pour l'action n°2, la rénovation du bâti peut être négative sur la biodiversité (chiroptères). Cependant, il peut y avoir aussi un impact positif sur la biodiversité si des actions liées à l'éclairage nocturne sont effectives.</p> <p><u>Natura 2000</u> : Mise en œuvre de mesures de précautions destinées à éviter une incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...). La réduction de l'éclairage nocturne est en revanche favorable aux chiroptères.</p>				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergies (MWh) - Nombre de bâtiments rénovés - Consommation de l'éclairage public (MWh) 				



Mesures des partenaires

- Contribuer aux travaux des collectivités
- Financer une partie des aménagements



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 6.1 : Réalisation de diagnostic énergétique des bâtiments des communes via le SDE76

Mesure 6.2 : Poursuivre l'isolation des bâtiments publics et de manière générale poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments

Mesure 6.3 : Déploiement sur les bâtiments intercommunaux de solutions technologiques permettant de rendre les bâtiments performants et intelligents dans la maîtrise des consommations d'énergies (surveillance, du chauffage, de la consommation de l'électricité, des compteurs, etc.)

Mesure 6.4 : Sensibiliser le personnel aux économies d'énergie

Mesure 6.5 : Réduire les consommations liées à l'éclairage : mener de gros efforts pour réduire les consommations liées à l'éclairage public (travailler sur l'acceptabilité des habitants, réaliser un diagnostic et un plan d'action), inciter les communes à faire respecter la loi sur l'extinction nocturne des différents éclairages



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 6.6 : Etude pour la création de réseaux de chaleur (Yerville, Doudeville...)

Mesure 6.7 : Etude pour l'installation de panneaux solaires sur des sites de la ComCom (ancien site direction des routes par exemple)

Mesure 6.8 : Programme LED pour l'amélioration de l'éclairage public



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 6.9 : Réaliser un état des lieux des bâtiments communautaires pour évaluer les pertes énergétiques en vue d'engager des travaux d'amélioration et définir un programme d'actions

Mesure 6.10 : Mettre en place un indicateur de suivi de la consommation énergétique des différents postes de la CCCA

Mesure 6.11 : Travaux sur les bâtiments communautaires

Mesure 6.12 : Installation de centrales solaires photovoltaïques en toiture sur 1 ou 2 bâtiment(s)

Mesure 6.13 : Estimer le gisement local de biomasse (bois fragmenté, granulés, matières agricoles...) pour créer un réseau de chaleur en fonction de celui-ci

Mesure 6.14 : Etudier le potentiel de l'hydrogène sur le territoire et d'autres énergies renouvelables

Mesure 6.15 : Développer la mutualisation de matériels performants moins polluants (tracteurs tondeuses / faucheuses / balayeuses par exemple)

Mesure 6.16 : Plan LED : mener de gros efforts pour réduire les consommations liées à l'éclairage public (travailler sur l'acceptabilité des habitants, réaliser un diagnostic et un plan d'action), inciter les communes à faire respecter la loi sur l'extinction nocturne des différents éclairages

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Collectivités

Action 7

Réduire les impacts de la mobilité des collectivités



Contexte et ambition

Efficacité *

15% des émissions de GES sont directement issus des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution de l'énergie et de chaleur, notamment via les réseaux de chauffage urbain) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports, c'est-à-dire le rôle de planification et d'aménagement de la collectivité. La collectivité a donc un rôle d'exemplarité et doit être moteur de changement pour son territoire.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Travailler sur la mobilité des collectivités sera positif sur l'air, le climat, l'énergie et la réduction des nuisances (sonores). Ce sera aussi le cas pour le milieu humain via une optimisation des déplacements des agents.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Part des flottes publiques à mobilité alternative (%) - Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) 				



Mesures des partenaires

-



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 7.1 : Faciliter le télétravail des agents
Mesure 7.2 : Optimiser la gestion du parc de véhicules (continuer à suivre les déplacements et la consommation de chaque véhicule, privilégier l'usage des véhicules les moins émetteurs)
Mesure 7.3 : Continuer à renouveler la flotte de manière exemplaire
Mesure 7.4 : Inciter les élus et les agents à pratiquer le covoiturage ou à utiliser les modes de déplacement doux



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 7.5 : Remplacement au fur et à mesure des véhicules thermiques de la ComCom par des véhicules hybrides et/ou électriques
Mesure 7.6 : Privilégier les visioconférences quand c'est possible



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 7.7 : Développer le service CCCA « Albâtre Mobilité » : proposer aux habitants du territoire des véhicules électriques en libre-service, 24h/24, 7 jours/7. (Http://clem.mobi/autopartage)
Mesure 7.8 : Elaborer le plan de développement des bornes électriques sur notre territoire
Mesure 7.9 : Installation de bornes de recharge pour véhicules et vélo électriques sur les bâtiments communautaires
Mesure 7.10 : Installation de bornes de recharge pour véhicules et vélo électriques sur les espaces publics (y compris aires de covoiturage)
Mesure 7.11 : Etudier la faisabilité de mettre en place un réseau de transport en commun (bus)
Mesure 7.12 : Renouvellement du parc de véhicules de la CCCA avec des véhicules moins polluants (dont les vélos pour les petits trajets réalisés par les agents)

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Collectivités

Action 8

Mettre en place une politique d'achats durables



Contexte et ambition

Efficacité *

15% des émissions de GES sont directement issus des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution de l'énergie et de chaleur, notamment via les réseaux de chauffage urbain) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports, c'est-à-dire le rôle de planification et d'aménagement de la collectivité. La collectivité a donc un rôle d'exemplarité et doit être moteur de changement pour son territoire.

Par ailleurs, l'objectif de 20% minimum de produits bio dans la restauration collective d'ici 2022 est fixé par la loi EGalim.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact indirect positif sur la réduction des consommations d'énergie, l'air et le climat. La mise en place d'un plan alimentaire territorial via cette mesure a un impact direct positif sur le milieu humain car cela contribuera à une meilleure santé.				
Indicateurs communs	- Part des marchés ayant une clause environnementale (%)				



Mesures des partenaires

-



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 8.1 : Dans les appels d'offres de l'EPCI et des communes, inscrire des critères portant sur les engagements environnementaux, sociaux et climatique des candidat

Mesure 8.2 : Inciter un état des lieux dans chaque commune organisant des repas scolaires sur le respect de la loi EGALIM



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 8.3 : Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial

Mesure 8.4 : Faciliter la mutualisation et la mise à disposition de matériel entre les communes et la ComCom (recensement et convention cadre)



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 8.5 : Intégration de l'obligation de prise en compte de la réduction de l'empreinte carbone pour l'ensemble des rédacteurs de marchés publics (établissements publics et collectivités locales)

Mesure 8.6 : Actualiser des répertoires des acteurs des circuits courts

Mesure 8.7 : Aider au développement des circuits courts et des espaces de vente de proximité (communication, showrooms, halls de vente, stands pour pêcheurs locaux, marchés locaux...)

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Collectivités

Action 9

Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET



Contexte et ambition

Efficacité *

L'ADEME met en avant cinq points essentiels à la mise en œuvre du PCAET :

- Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
- S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
- Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Partager les expériences et les résultats ;
- Mettre en place un suivi d'avancement des actions.

Cela nécessite une organisation au sein de la collectivité (chef de projet dédié, équipe projet ou comité de pilotage, référents au sein des services de la collectivité et référents territoriaux...) pouvant se formaliser dans la construction d'une feuille de route pour la mise en œuvre du PCAET.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Indirectement, cette action a des impacts positifs sur le climat, l'air et l'énergie. Une gouvernance et un pilotage assurés permettront la mise en œuvre effective du PCAET.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de gouvernance par an - Nombre de citoyens impliqués dans la gouvernance - Nombre de formations réalisées 				



Mesures des partenaires

- Formation théorique inter citoyens, élus, artisans, agriculteurs industriels sur l'urgence climatique, les impacts du changement climatique et l'empreinte carbone
- Mettre en place un plan de formations à destination des cadres d'entreprise et des collectivités et des entrepreneurs sur les mécanismes du changement climatique



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 9.1 : Équipe transversale PCAET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT
NORMANDIE

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 9.2 : Référent technique et animation PCAET

Mesure 9.3 : Élu référent à l'échelle de la collectivité



Communauté de Communes de la

Côte

D'ALBÂTRE

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 9.4 : Création d'un Comité de suivi de la mise en route du P.C.A.E.T et des indicateurs

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Collectivités

Action 10

Intégrer l'environnement aux activités des collectivités



Contexte et ambition

Efficacité *

Le territoire abrite une biodiversité riche et diversifiée (deux sites Natura 2000, 52 ZNIEFF de type I et 13 ZNIEFF de type II, deux Espaces Naturels Sensibles) mais fragilisée notamment par la fragmentation des espaces (infrastructures, artificialisation des sols, obstacles sur les cours d'eau, etc.) et la pression des activités humaines. Le changement climatique renforce ces enjeux de préservation de la biodiversité. Il s'agit ainsi de permettre aux espaces animales de s'adapter aux futures conditions climatiques en assurant la préservation et l'amélioration de leurs habitats et d'adapter les espèces végétales locales aux futures conditions climatiques. La préservation de l'ensemble des milieux agricoles, forestiers, prairiaux, est indispensable au maintien de la biodiversité et au bien-être humain. Au de-là de son rôle de planification, la collectivité gère directement des espaces naturels ou semi-naturels et peut ainsi promouvoir certaines pratiques environnementales bénéfiques.

La notion de service écosystémique met en avant l'importance des systèmes écologiques et de la biodiversité pour le bien-être humain, en proposant un lien entre nature et société. Les services écosystémiques sont habituellement répartis dans trois catégories :

- Les services d'approvisionnement sont les services à l'origine des « produits finis » que l'on peut extraire des écosystèmes, tels que la nourriture, les différents matériaux et fibres naturelles, ...
- Les services de régulation sont des services non matériels contribuant plus indirectement au bien-être de l'homme à travers les fonctions de régulation des écosystèmes, tels que la régulation du climat ou des incendies, mais aussi le maintien de cycle de vie et d'écosystème
- Les services culturels représentent les différentes valeurs immatérielles que l'on peut attribuer aux écosystèmes, une valeur esthétique, symbolique (comme les valeurs emblématiques) et récréative, telles que les activités de pleine nature (chasse, pêche, randonnée, etc.).



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cette action a des impacts positifs sur le milieu humain par une amélioration du cadre de vie, sur le paysage par des aménagements paysagers et sur la biodiversité avec la mise en place de Plans de Gestion Différenciée.				
Indicateurs communs	- Nombre de communes ayant adopté un PGD				



Mesures des partenaires

-



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 10.1 : Inciter les communes à mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts

Mesure 10.2 : Agir sur les plantes exotiques envahissantes

Mesure 10.3 : Réflexion sur la mise en place d'un fonds de concours pour l'achat de végétaux comestibles des communes



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 10.4 : Aménagements paysagers des zones d'activités (exemple Saint-Laurent).



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesures : voir les actions 12 à 15

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Collectivités

Action 11

Communiquer sur le PCAET



Contexte et ambition

Efficacité ***

Le territoire compte près de 74 970 habitants, et l'ensemble des activités émet 681 500 tonnes équivalentes CO₂, soit 9 tonnes de CO₂ par habitant, sachant qu'un français émet en moyenne 11 tonnes (un habitant des Etats-Unis 15 tonnes et un habitant du Burkina Faso : 0,2 tonne). L'objectif national (SNBC) est d'atteindre 2 tonnes par habitant en 2050.

Les Français sont de plus en plus sensibles au changement climatique, mais près de la moitié s'estime mal voire très mal informé sur le sujet. Pourtant, les 74 970 habitants du territoire disposent, individuellement et collectivement, de nombreux outils et leviers pour réduire leurs consommations d'énergies et leurs émissions de gaz à effet de serre.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action auprès des entreprises et du grand public permet de maintenir le lien avec le PETR et de les entraîner dans des démarches vertueuses qui à terme seront positives sur l'air, l'énergie, le climat et le milieu humain.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements consacrés au développement durable ou à la lutte contre le changement climatique - Nombre d'entreprises touchées par la communication - Nombre d'enfants concernés par les démarches de sensibilisation 				



Mesures des partenaires

-



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 11.1 : Communication auprès des habitants, entreprises et associations du territoire



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 11.2 : Communication via le site internet, l'InfoCom

Mesure 11.3 : Sensibilisation à l'environnement (randonnées thématiques, circuits thématiques...)



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 11.4 : Établissement d'un plan de communication commun

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie

Nature	Protéger les zones naturelles et la biodiversité	12
	Augmenter la séquestration annuelle de carbone	13
	Protéger les sols et la ressource en eau	14
Paysage et urbanisation	Assurer l'intégration paysagère et environnementale	15
Adaptation, risques et déchets	Réduire les expositions aux risques du territoire	16
	Réduire la pollution atmosphérique	17
	Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation	18

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Nature

Action 12

Protéger les zones naturelles et la biodiversité



Contexte et ambition

Efficacité **

Le territoire abrite une biodiversité riche et diversifiée (2 sites Natura 2000, 52 ZNIEFF de type I et 13 ZNIEFF de type II, deux Espaces Naturels Sensibles) mais fragilisée notamment par la fragmentation des espaces (infrastructures, artificialisation des sols, obstacles sur les cours d'eau, etc.) et la pression des activités humaines. Le changement climatique renforce ces enjeux de préservation de la biodiversité. Il s'agit ainsi de permettre aux espaces animales de s'adapter aux futures conditions climatiques en assurant la préservation et l'amélioration de leurs habitats et d'adapter les espèces végétales locales aux futures conditions climatiques. Les espaces naturels sont aussi des lieux de fraîcheur pour la prévention aux îlots de chaleur.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a des incidences potentielles positives sur le climat par le carbone stocké, sur la biodiversité, le paysage et l'emprise foncière avec l'accroissement de la végétalisation, sur les risques avec une limitation du ruissellement par la non artificialisation des terres, et sur le milieu humain grâce à une amélioration du cadre de vie (îlots de fraîcheur en ville).				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Surface concernée (ha) - Linéaire de haie (kml ou nombre d'arbustes) - Linéaire de bande fleurie (kml) - Nombre d'arbres plantés 				



Mesures des partenaires

- Enherber et reboiser les coteaux des vallées, favoriser les surfaces enherbées et les structures bocagères
- Aider à l'achat d'essences locales à planter (PNR)



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 12.1 : Mise à jour de la charte paysagère



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT
NORMANDIE

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 12.2 : Protection via les documents d'urbanisme

Mesure 12.3 : Communiquer sur l'achat d'essences locales et leurs bienfaits pour la biodiversité

Mesure 12.4 : Créer un guide des bonnes pratiques pour entretenir son jardin et développer la biodiversité

Mesure 12.5 : Envoyer une plaquette des bonnes pratiques eaux pluviales et biodiversité lors des instructions d'urbanisme

Mesure 12.6 : Établir des partenariats avec les associations de protection de la biodiversité



Plateau de
Caux
Doudeville
Yerville CDC

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 12.7 : Mesures réalisées à travers SCOT et documents d'urbanisme



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 12.8 : Proposer l'aide de la CCCA aux communes désireuses d'adopter un plan de gestion différenciée

Mesure 12.9 : Intégrer les objectifs de préservation et de valorisation des sites du PLUi par un règlement adapté

Mesure 12.10 : Répertorier et valoriser les mares et les autres habitats remarquables (même s'ils sont ordinaires) du territoire

Mesure 12.11 : Recenser et contribuer à la protection des écosystèmes des vallées de la Durdent et du Dun

Mesure 12.12 : Soutenir les diagnostics existants / Etablir un diagnostic sur la présence et l'évolution des organismes invasifs ou envahissants

Mesure 12.13 : Multiplier les partenariats pour la gestion des espaces naturels connus : Estuaire de la Durdent et du Dun, Valleuses et pelouses littorales (secteur de St Valery en Caux et de Sotteville)

Cavités souterraines à chiroptères (Clasville, Grainville la Teinturière et Paluel en priorité), Réserve floristique du CNPE

Mesure 12.14 : Sur le site du Pont Rouge : participer à une étude entomologique régionale diligentée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie visant à évaluer les incidences du réchauffement climatiques sur la faune

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Nature

Action 13

Augmenter la séquestration annuelle de carbone



Contexte et ambition

Efficacité ***

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. Sur le périmètre du PETR, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 24 581 tonnes CO₂/an, soit l'équivalent de 3,6% des émissions annuelles de GES du territoire.

Les forêts et boisements, qui s'étendent sur 6,5% de la surface du territoire, représentent la quasi-totalité de la séquestration annuelle de carbone. Les changements d'affectation des sols (déboisements, artificialisation, mise en culture de prairies) émettent également du CO₂ et réduisent la séquestration du territoire. Les terres cultivées et les prairies, qui s'étendent sur 59% du territoire et 22% du territoire respectivement, représentent aussi de bons leviers pour la séquestration annuelle de carbone.

En effet, un taux de croissance annuel de 0,4% des stocks de carbone du sol au niveau mondial, ou 4‰ par an, dans les premiers 30 à 40 cm de sol, réduirait de manière significative dans l'atmosphère la concentration de CO₂ liée aux activités humaines. Ainsi, une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles (y compris les prairies et pâtures) et forestiers, permettrait d'améliorer la fertilité des sols et la production agricole et participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à + 2°C.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	La séquestration du carbone a un impact positif sur le climat par le carbone stocké, sur l'emprise foncière, sur la biodiversité (moins d'artificialisation, haies, boisements qui sont des refuges), et sur la limitation des risques (le ruissellement et l'érosion sont réduits).				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Réductions des émissions brutes / nettes - Nombre de communes impliquées - Nombre d'agriculteurs sensibilisés - Nombre d'exploitations labellisées ou en démarche Bas Carbone - Nombre d'élevages engagés dans une démarche - Nombre d'essais mis en place - Nombre de plantations (ml pour les haies) - Nombre d'exploitations réalisant des couverts - Evolution des surfaces en pâture (%) - Séquestration de carbone (tonnes de carbone ou CO₂ équivalent) 				



Mesures des partenaires

- Mettre en place d'essais afin de mettre en évidence les plantes d'interculture les plus adaptées localement au stockage du carbone
- Accompagner l'évolution vers les techniques culturales simplifiées
- Développer et valoriser localement des sources de fourrages et de protéines
- Accompagner les exploitations volontaires dans les démarches de progrès, voir jusqu'à la labellisation bas carbone, faire connaître les différentes démarches
- Maintenir les prairies



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 13.1 : Réimplantation de haies bocagères en partenariat avec les SMBV, le syndicat d'eau et la chambre d'agriculture



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 13.2 : Plantation des coteaux



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 13.4 : Accompagner les communes désireuses d'agir en faveur de la régulation du carbone : en réalisant des diagnostics communaux des parcelles boisées délaissées pouvant être ensemencées ou plantées

Mesure 13.5 : Aider à la plantation de haies rustiques multifonctionnelles en zone agricole

Mesure 13.6 : Valoriser les prairies permanentes et l'éco-pâturage

Mesure 13.7 : Accompagner les agriculteurs qui développent des techniques ou des mesures réputées favorables à la séquestration du carbone

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Nature

Action 14

Protéger les sols et la ressource en eau



Contexte et ambition

Efficacité ***

Le territoire est sensible aux inondations et aux coulées de boue : 52% des arrêtés de catastrophes naturelles sont dues aux inondations et aux coulées de boue. Sur un sol imperméabilisé, les eaux de pluie ruissellent jusqu'à intégrer le réseau d'assainissement ou jusqu'à retrouver un sol perméable qui permette l'infiltration de l'eau dans le sol. L'artificialisation des sols réduit l'infiltration naturelle de l'eau et concentrent les eaux de pluie sur certaines zones, conduisant parfois à la saturation et entraînant des inondations et coulées de boue. Le changement climatique va concentrer les précipitations sur quelques épisodes pluvieux et donc modifier le régime actuel des pluies.

Par ailleurs, la majorité des besoins en eau est actuellement couverte par l'usage de l'eau potable. Au niveau national, il est constaté une plus forte sollicitation des nappes phréatiques en période estivale. Cette situation, associée à des précipitations faibles et tardives en automne - hiver, entraîne une baisse plus importante des niveaux des nappes souterraines. Le développement d'alternatives à l'usage de l'eau potable permettrait donc de répondre pour partie aux enjeux d'économie de l'eau, de la réduction de la pression sur la ressource en eau souterraine et de gestion des eaux pluviales.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action entraînera des impacts positifs directs sur la ressource en eau par une réduction de sa consommation, sur les risques par une limitation des phénomènes érosifs et de ruissellement, sur l'emprise foncière avec une limitation de l'imperméabilisation, ainsi que sur le milieu humain avec la réduction des îlots de chaleur. Indirectement, cela sera positif pour la biodiversité via le maintien de haies, de prairies.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations sensibilisées à l'érosion - Nombre d'aménagements d'adaptation réalisés - Part du territoire couvert par une stratégie de gestion de l'eau 				



Mesures des partenaires

- Poursuivre l'animation BAC
- Réaliser des travaux d'aménagement sur les communes concernées par les inondations, coulées de boue, etc.
- Prévenir l'érosion et le ruissellement en accompagnant les agriculteurs, en mettant en place et en organisant des visites d'exploitation avec des différents leviers de lutte, en communiquant les résultats



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 14.1 : Travailler sur la végétalisation des cours d'écoles et leur désimperméabilisation partielle.
Objectifs : augmenter l'infiltration des eaux, plus d'ombrage (réduire les îlots de chaleur, aspect connexion avec la nature et les enfants)

Mesure 14.2 : PLUi :

« Axe 3 – objectif 3.2. S'engager dans un développement respectueux des ressources

➔ Assurer la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité

Soutenir les programmes d'actions engagés par les 3 syndicats de bassins versants et le syndicat d'eau et d'assainissement caux central (remise en herbe des bétouilles...)

Participer à la préservation de la ressource en eau potable en encourageant les bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage et notamment favoriser la récupération des eaux pluviales

Engager une dynamique de gestion alternative des eaux pluviales en accompagnement du développement de la trame verte et bleue

Promouvoir la réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonomes sur le territoire »



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 14.3 : Aider financièrement à l'acquisition de citernes eau de pluie

Mesure 14.4 : Favoriser la récupération d'eau de pluie dans les constructions neuves



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 14.5 : Amplifier et promouvoir des actions déjà entamées par les acteurs publics (CCCA, SMBV, CUMA-HAI'NERGIE NORMANDIE, ...) : limiter l'utilisation des pesticides, favoriser le stockage de l'eau et le retour de celle dans les nappes phréatiques (en ville notamment), assurer la conformité des réseaux et leur maintenance, aides aux agriculteurs innovants, utiliser l'eau à la sortie des stations d'épuration, aider à la plantation de haies rustiques

Mesure 14.6 : Poursuivre la politique d'aide à la rénovation des assainissements non collectif mise en place par la CCCA

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Paysage et urbanisation

Action 15

Assurer l'intégration paysagère et environnementale



Contexte et ambition

Efficacité *

Le Pays Plateau de Caux Maritime rassemble de nombreux paysages emblématiques. Il ne se limite pas uniquement aux falaises de craie, mais est également un espace agricole diversifié de grande qualité, encore préservé d'une forte urbanisation. Il est délimité par deux vallées remarquables constituant des micro paysages qui sont, là encore, en partie préservés. Depuis sa création, le Pays Plateau de Caux Maritime mène une politique concertée avec l'ensemble des acteurs du Pays dans de nombreux domaines liés à l'aménagement global de son territoire. La transition énergétique et écologique du territoire doit permettre une intégration dans le paysage et doit aussi permettre de meilleures connexions avec les thématiques de l'environnement.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cela est positif pour le climat avec une séquestration du carbone augmentée, sur le paysage et la biodiversité avec des renforcements d'éléments en lien avec l'identité paysagère (arbres, haies ...).				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets avec un label environnemental - Nombre de projets intégrant une démarche environnementale et paysagère 				



Mesures des partenaires

- Suivre les recommandations de la charte paysagère ou des documents d'urbanisme
- Viser de hautes performances environnementales dans les projets



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 15.1 : Mise à jour et diffusion de la charte paysagère (créer des transitions végétales entre les espaces agricoles et les zones urbanisées, prendre en compte le développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol, recenser, protéger et renforcer l'ensemble des haies, bosquets, arbres têtards qui font l'identité paysagère)



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 15.2 : PLUi approuvé le 13 février 2021, avec notamment les formulations suivantes :

« Axe 4 : Valoriser un cadre de vie naturel et paysager attractif

Objectif 4.1. Préserver et valoriser les paysages naturels et ruraux

- ⇒ Protéger et valoriser les espaces naturels majeurs pour leur intérêt écologique et paysager
- ⇒ Préserver des espaces de nature au cœur des espaces habités
- ⇒ Mettre en valeur la multifonctionnalité des éléments de la Trame verte et bleue
- ⇒ Protéger et mettre en valeur les éléments de patrimoine bâti

Objectif 4.2 Aménager des paysages qualitatifs

- ⇒ Assurer des transitions paysagères de qualité sur les franges d'urbanisation dans les opérations existantes et à venir
- ⇒ Définir une insertion paysagère qualitative des zones d'activités
- ⇒ Assurer l'intégration des infrastructures
- ⇒ Renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire en menant un travail sur la qualité des entrées de ville »



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 15.3 : Paysager les zones d'activités (dont haies et arbres fruitiers...)

Mesure 15.4 : Demander aux lotisseurs d'anticiper les plantations (communes voire privées) avant commercialisation des lots



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 15.5 : Encourager l'intégration paysagère des entrées de villes et de villages et aider à l'investissement pour des espaces verts communaux durables

Mesure 15.6 : Intégration de cet objectif dans le PLUi avec un règlement adapté

Mesure 15.7 : Rediffuser la Charte paysagère du PETR

Mesure 15.8 : Répertoire et classer les arbres remarquables pour les protéger ou les valoriser

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Adaptation, risques et déchets

Action 16

Réduire les expositions aux risques du territoire



Contexte et ambition

Efficacité ***







Le changement climatique et ses effets sont maintenant perceptibles par tous sur le territoire du PETR. Toutefois, les impacts sont différents en fonction des secteurs géographiques du territoire.

Le territoire est sensible aux inondations et aux coulées de boue : 52% des arrêtés de catastrophes naturelles sont dus aux inondations et aux coulées de boue.

De plus, un quart des arrêtés de catastrophes naturelles sont dus aux mouvements de terrain, et le changement climatique pourrait augmenter le risque d'effondrement des cavités souterraines, d'affaissement. L'augmentation des précipitations hivernales, la diminution des précipitations estivales et l'augmentation des événements pluvieux exceptionnels sont susceptibles d'influer la variation du niveau des nappes d'eaux souterraines. Elle devrait affecter la résistance des roches et leur structure et donc leur stabilité.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	L'impact positif de cette action est directement lié à la prévention des risques (érosion, inondations...). Cela est positif aussi pour le milieu humain car des inondations peuvent impacter des habitations. Un impact positif est également à relever sur la biodiversité (maintien des prairies, protection des écosystèmes côtiers...).				
Indicateurs communs	- Nombre d'aménagements d'adaptation réalisés				



Mesures des partenaires

- Sensibiliser les acteurs du territoire à la gestion des risques dont les risques climatiques



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 16.1 : Communiquer auprès des habitants des risques du territoire

PLUi approuvé le 13 février 2021, avec notamment les formulations suivantes :

« Axe 3 : Aménager un environnement de vie de qualité

Objectif 3.1. Offrir un cadre de vie apaisé

- ➔ Développer le territoire en prenant en compte le risque lié aux mouvements de terrain
- ➔ Prendre en compte le risque inondation lié aux ruissellements des eaux pluviales et aux remontées de nappe sur l'ensemble du territoire
- ➔ Assurer la réduction des nuisances »



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 16.2 : Mise à jour et diffusion des cartes ruissellements (Mesures des syndicats de bassins versants)



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 16.3 : Intégrer cet enjeu dans les objectifs et les règlements d'un PLUi

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Adaptation, risques et déchets

Action 17

Réduire la pollution atmosphérique



Contexte et ambition

Efficacité **

Le bois est l'énergie renouvelable la plus utilisée dans le secteur résidentiel, et couvre 31% de la consommation d'énergie de ce secteur. Or, cette combustion du bois, en particulier dans les foyers ouverts, provoque l'émission de polluants atmosphériques : le secteur résidentiel émet 27% des émissions de particules fines inférieures à 2,5µm de diamètre. Ainsi l'intérieur des maisons se trouve bien souvent plus pollué que l'extérieur, avec les déplacements en plus des polluants externes qui entrent dans les logements, s'ajoutant aux polluants issus de l'intérieur (foyer ouvert, aérosols, solvants, etc.).

Le secteur industriel est aussi responsable de certaines émissions de polluants, en particulier les Composés Organiques Volatils et le dioxyde de soufre.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact positif direct sur le climat, l'énergie, la qualité de l'air, le milieu humain (santé via la qualité de l'air des logements) et la biodiversité (plans de gestion différenciée).				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de polluants du secteur résidentiel (t) - Emissions de polluants des secteurs Industriel et Tertiaire (t) 				



Mesures des partenaires

- Réaliser des supports de communication
- Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 17.1 : Favoriser l'usage des modes de chauffage décarbonés et peu polluants : Inciter au remplacement des vieux poêles à bois par des installations plus efficaces et moins polluantes, communiquer les bons gestes (communiquer auprès des habitants et des artisans, etc.)

Mesure 17.2 : Sensibiliser les habitants à la qualité de l'air



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 17.3 : Développer les réseaux de chaleur (cf. action 6)

Mesure 17.4 : Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 17.5 : Mesurer la qualité de l'air en certains points représentatifs

Mesure 17.6 : Aider financièrement au changement des chaudières au fioul

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Adaptation, risques et déchets

Action 18

Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation



Contexte et ambition

Efficacité *

Le déchet est à la fois une source d'énergie et une source de matière première secondaire. Son poids économique est majeur dans les budgets des collectivités et des ménages. En 2016, selon Eurostat, chaque Français a produit 437 kilos de déchets ménagers (comprenant les ordures ménagères et les déchets collectés en déchèterie).

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. L'économie circulaire peut contribuer à la compétitivité des entreprises et au développement économique. Aujourd'hui déjà, les effectifs dans l'économie circulaire sont évalués à près de 800 000 emplois équivalents temps plein en France. On estime que le secteur représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires en France à l'horizon 2030. Il s'agit pour l'essentiel d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a pour effet direct de réduire les volumes de déchets produits, et ainsi de manière indirecte de réduire la consommation d'énergie et des émissions et nuisances associées pour la collecte et les traitements.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de déchets produits non valorisables (t) - Quantité de déchets recyclés (t) 				



Mesures des partenaires

- Méthanisation des bio-déchets
- Élaboration de support de communication, d'animation sur le tri et le zéro déchet



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 18.1 : Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) : sensibilisation à la réduction des déchets et à l'amélioration des performances du tri, soutien aux structures existantes et initiatives, etc.

Mesure 18.2 : Création d'une ressourcerie

Mesure 18.3 : Etude globale de mise en place de collecte des déchets (mise en place collecte bio-déchets, optimisation des tournées de collectes OM, optimisation gestion déchets verts)

Mesure 18.4 : Poursuivre le défi zéro déchet auprès des habitants du territoire



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 18.5 : Acquisition de broyeurs à végétaux pour les déchetteries communautaires (valorisation du broyat)

Mesure 18.6 : Mieux communiquer sur la ressourcerie d'Yerville, installer un container ressourcerie à la déchetterie de Doudeville

Mesure 18.7 : Attente de l'étude 2S pour optimiser le traitement des ordures ménagères



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 18.8 : Promouvoir intensément les actions publiques pour accroître le tri sélectif et réduire les volumes des déchets ou les valoriser

Mesure 18.9 : Aider à la création de boutiques solidaires ou de recycleries locales et promouvoir (communication) les artisans réparateurs

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques

Dév éco	Préserver et renforcer la diversité des activités économiques	19
	Contrôler le développement des zones d'activités	20
	Encourager la performance énergétique et environnementale du secteur économique	21
	Développer la production des énergies renouvelables	22
Agriculture	Renforcer, maintenir et protéger les prairies	23
	Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables	24
	Renforcer l'approvisionnement alimentaire local	25

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques



Développement économique

Action 19

Préserver et renforcer la diversité
des activités économiques



Contexte et ambition

Efficacité *

Les métiers de l'habitat peinent à recruter, alors que le rythme de rénovations performantes doit s'accélérer. Les artisans du territoire doivent donc être formés pour répondre aux besoins de rénovation énergétique et à la construction passive. Afin que ceux-ci soient acteurs de cette dynamique de rénovation énergétique et qu'ils profitent des marchés ainsi ouverts, il est indispensable qu'ils se mobilisent pour répondre aux attentes des ménages et se saisissent pleinement des enjeux de la rénovation énergétique performante.

La Réglementation Environnementale 2020, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et remplacera la Réglementation Thermique 2012, poursuit des objectifs plus ambitieux en termes de performance d'isolation, d'intégration des énergies renouvelables et décarbonées, de recours aux matériaux biosourcés. La création d'une filière de matériaux biosourcés produits sur le territoire peut être un axe de développement intéressant pour le territoire.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact positif sur le milieu humain avec une accentuation de la rénovation de l'habitat, sur les dépenses énergétiques liées et indirectement sur le climat via la séquestration du carbone dans les matériaux biosourcés.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs des projets démonstrateurs - Nombre de formations tenues - Nombre d'artisans du territoire formés 				



Mesures des partenaires

- Étudier le potentiel de création d'une filière paille / éco-matériaux / bio-matériaux et favoriser la mise en œuvre de matériaux locaux dans la construction de logements et de bâtiments publics
- Créer une filière locale de réhabilitation accompagnée
- Établir une charte agricole territoriale
- Valoriser les filières existantes
- Étendre et booster une formation qualitative des métiers du bâtiment, former les artisans à la réhabilitation thermique des bâtiments anciens et sur les matériaux écologiques



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 19.1 : Valoriser les filières existantes

Mesure 19.2 : Étudier le potentiel d'agroforesterie

Mesure 19.3 : Sensibiliser les élus, les habitants, les artisans et les constructeurs à l'utilisation de matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 19.4 : Valoriser la mise en œuvre de matériaux locaux et biosourcés dans la construction



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 19.5 : Accompagner les entreprises innovantes dans leur métier et l'adaptation au changement climatique

Mesure 19.6 : Création d'un label pour les productions locales (exemple la filière lin et chanvre)

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques



Développement économique

Action 20

Contrôler le développement des zones d'activités



Contexte et ambition

Efficacité **

L'urbanisme et l'aménagement du territoire jouent un rôle clé pour les enjeux climat-air-énergie. En effet, l'organisation spatiale a des conséquences directes et indirectes sur les modes de productions, de consommations et de transports des biens et personnes. Le développement des zones d'activités génère de la création d'emplois, mais aussi de nouveaux flux et de la consommation d'espaces.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cette action permet une limitation de l'artificialisation et de la consommation foncière (reconversion de friches, optimisation du foncier agricole), et ainsi à la préservation du stockage du carbone dans les sols.				
Indicateurs communs	- Surface artificialisée pour les zones d'activités (ha)				



Mesures des partenaires

-



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 20.1 : PLUi approuvé le 13 février 2021, avec notamment les formulations suivantes :

« Axe 1 : Promouvoir un territoire attractif

Objectif 1.3. Accroître le dynamisme du développement économique

- ➔ *Permettre l'implantation de nouvelles activités économiques, avec la mention qu'une attention particulière sera portée sur l'optimisation du foncier disponible au sein des zones d'activités existantes afin de limiter l'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels*
- ➔ *Favoriser le déploiement des activités tertiaires, avec la mention qu'une attention particulière sera portée sur la valorisation des friches (industrielles, commerciales, ...) au bénéfice des activités tertiaires, sur l'optimisation du foncier disponible, tout particulièrement au sein du pôle urbain et sur le choix de localisation stratégique (proximité de la gare, des grands axes de communication routière, ...)* »



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 20.2 : Valorisation des friches (création ZA Bois Saint Jacques et requalification des silos sur Harcanville/Doudeville

Mesure 20.3 : Augmenter le prix de vente des terrains ZA pour éviter la surconsommation foncière

Mesure 20.4 : Faciliter la division foncière des grandes parcelles dans les ZA



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 20.5 : Accompagner les entreprises innovantes dans leur métier et l'adaptation au changement climatique

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques



Développement économique

Action 21

Encourager la performance
énergétique et environnementale du
secteur économique



Contexte et ambition

Efficacité ***

Les activités économiques ont un rôle important à jouer en faveur des enjeux climat-air-énergie. Le secteur économique représente 35% de la consommation d'énergies du territoire, près de 22% des émissions de GES, 47% des émissions de dioxyde de soufre et 60% des émissions de Composés Organiques Volatils. Les combustibles fossiles hors gaz représentent 6% des consommations.

Sur le territoire, 7 communes concentrent près de 90 % des consommations du secteur industriel (Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux, Fontaine-le-Dun, Saint-Pierre-le-Viger, Yvetot, Allouville-Bellefosse et Sainte-Marie-des-Champs), et en particulier les communes de Cany-Barville et Allouville-Bellefosse, représentant à elles-seule de 30 % et 27 % respectivement des consommations de l'industrie.

Les acteurs économiques gagnent à échanger et à être accompagnés dans la recherche de solutions pour l'écologie industrielle, l'efficacité énergétique et les projets d'innovation. Les possibilités de gains dans l'industrie et le tertiaire sont très fortes, puisque les systèmes de chauffage, ventilation, éclairage, process industriels (air comprimé, systèmes de refroidissement...), peuvent souvent être améliorés, tant en termes de production que de consommation d'énergie. De nombreux organismes (ADEME, ATEE, CCI, etc.) proposent déjà des formations et des accompagnements techniques. Le Plan de Mobilité Entreprise (PME) vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'Entreprise (ex : promotion du vélo, amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons, encouragement à l'utilisation des transports publics, incitation au covoiturage...).



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action permet indirectement de réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, d'améliorer la qualité de l'air et le milieu humain (ex : actions liées à la mobilité), et de réduire les nuisances. De plus, ces actions partenariales permettent de maintenir le lien entre la collectivité et les entreprises.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises accompagnées - Nombre d'entreprises participant à un réseau - Emissions de GES des secteurs Industriel et tertiaire (teq CO2) - Emissions de polluants des secteurs Industriel et tertiaire (t) - Consommation des secteurs Industriel et tertiaire (GWh) 				



Mesures des partenaires

- Développer un réseau de communication des industries pour le partage de leurs ambitions et les blocages rencontrés en matière d'environnement
- Mobiliser les acteurs économiques pour mener des actions (économie circulaire, Plan de déplacements, ...)
- Communiquer sur les bonnes pratiques des entreprises du territoire
- Financer des audits par les chambres consulaires, avec plan d'actions, pour améliorer les process (dispositif « TPE/PME gagnantes à tous les coups »)
- Promouvoir les démarches d'organisation interne (ex : ISO)
- Accompagner et labelliser ECO DEFIS les entreprises artisanales et commerciales
- Installer de systèmes de production d'énergies renouvelables



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 21.1 : Valoriser les entreprises s'engageant dans des démarches vertueuses : éco-défis, valoriser des retours d'expériences

Mesure 21.2 : Accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique (SARE)

Mesure 21.3 : Encourager les déplacements doux domicile/travail (communication, subvention à l'achat vélo)



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 21.4 : Favoriser la communication et les échanges interentreprises pour accompagner les entreprises dans la démarche de développement durable : ODD 2030

Mesure 21.5 : Accompagner des entreprises locales par la réalisation d'un audit sur la performance environnementale

Mesure 21.6 : Aide à l'investissement à moduler selon les réalisations en faveur de la transition énergétique / performance énergétique

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques



Développement économique

Action 22

Développer la production des énergies renouvelables



Contexte et ambition

Efficacité ***

Le territoire dispose de nombreux atouts pour la production d'énergies renouvelables, qui lui permettent déjà de produire l'équivalent de 18% de sa consommation. A consommation constante, le territoire pourrait produire jusqu'à 136% de sa consommation, devenant un territoire à énergie positive.

Ces potentiels concernent principalement l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, la méthanisation, la récupération de chaleur fatale et la biomasse.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	<p>Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de GES en se substituant à des énergies fossiles. La méthanisation offre un débouché pour les déchets agricoles, mais un impact sur les déchets sera observé via les panneaux solaires et les éoliennes en fin de vie. Une vigilance sera nécessaire pour la préservation du foncier agricole et du paysage, ainsi que la sécurité des personnes. Les installations de méthanisation peuvent aussi émettre de mauvaises odeurs, augmenter le trafic routier aux alentours, et potentiellement avoir un impact négatif sur la pollution de l'air (ammoniac, oxydes d'azote, particules). Par ailleurs, selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (éolien, photovoltaïque au sol ...). Une analyse précise devra être menée pour chaque installation.</p> <p><u>Natura 2000</u> : Localisation des projets hors des périmètres des sites Natura 2000, et dans la mesure du possible à distance de limites de ceux-ci. Les études préalables aux différents projets devront tenir compte des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire le plus en amont possible.</p>				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets avec une collectivité - Nombre de projets avec les citoyens - Production d'énergies renouvelables (GWh) 				



Mesures des partenaires

- Communiquer sur les fournisseurs d'énergie (voir guide d'électricité verte, et comment changer de fournisseur d'énergie)
- Recenser les ressources de production (fumier, déchets, biomasse)
- Accompagnement des créations de méthaniseurs
- Privilégier la mise en place de modules photovoltaïques sur des parkings couverts, cibler des gros projets structurants pour le photovoltaïque
- Développer toutes les énergies renouvelables dont les moulins à marée, les hydroliennes (avec la mer et les courants)
- Créer des réseaux de chaleur dans les villes assez denses (Yvetot, Saint-Valery-en-Caux, Sainte-Marie-des-Champs, Cany-Barville, Doudeville et Yerville)
- Estimer le gisement local de biomasse (bois fragmenté, granulés, matières agricoles, papiers/carton...) pour créer un réseau de chaleur en fonction de celui-ci
- Développer les chaufferies biomasse, des centrales à granulés et/ou de partenariats avec des CUMA



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 22.1 : Etudier le potentiel offert par les énergies renouvelables incluant des réseaux d'énergie :

- Solliciter le Département pour faire réaliser un cadastre solaire, afin d'identifier le potentiel du territoire, et de pouvoir mobiliser les propriétaires concernés (habitants, agriculteurs, entreprises, etc.)
- Étude potentiel éolien (pour éviter le développement anarchique et organiser son essor)
- Identifier le potentiel de la géothermie sur le territoire
- Rester en veille sur un potentiel réseau de chaleur bois
- Mener une veille sur les innovations en matière d'hydrogène
- Permettre le développement d'autres sources d'énergie renouvelable sur le territoire (méthanisation...)

Mesure 22.2 : Développer le recours aux énergies renouvelables :

- Inciter à ce que les toitures puissent être orientées sud, et recevoir des équipements solaires, notamment dans le PLUi « Soutenir l'exploitation du potentiel solaire notamment pour les besoins en chauffage thermique des logements lors des projets »
- Favoriser les projets d'énergies renouvelables citoyennes (mettre à disposition des citoyens les informations nécessaires, soutenir ces projets)

Mesure 22.3 : Sensibilisation de la population aux énergies renouvelables, par le biais de réunions, presse, fête de l'énergie, etc.



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 22.4 : Actualiser la charte éolienne (ex ComCom Plateau de Caux - Fleur de Lin), en fixant à 1 km la distance minimale entre une éolienne et une habitation

Mesure 22.5 : Fléchage de la fiscalité éolienne perçue par la Communauté de communes sur des actions en faveur de la transition énergétique (actions du PCAET)

Mesure 22.6 : Développement du photovoltaïque par les études de faisabilité du SDE76



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 22.7 : Promouvoir le développement des énergies photovoltaïques en s'appuyant sur les partenaires

Mesure 22.8 : Créer un réseau de chaleur : estimer le gisement local de biomasse (bois fragmenté, granulés, matières agricoles, etc ...) cf 6.13

Mesure 22.9 : Etudier la faisabilité de créer une Société d'économie mixte dans le cadre du renouvellement du parc éolien

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques



Agriculture

Action 23

Renforcer, maintenir et protéger les prairies



Contexte et ambition

Efficacité **

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. Sur le périmètre du PETR, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 24 581 tonnes CO₂/an, soit l'équivalent de 3,6% des émissions annuelles de GES du territoire.

Les forêts et boisements, qui s'étendent sur 6,5% de la surface du territoire, représentent la quasi-totalité de la séquestration annuelle de carbone. Les changements d'affectation des sols (déboisements, artificialisation, mise en culture de prairies) émettent également du CO₂ et réduisent la séquestration du territoire. Les terres cultivées et les prairies, qui s'étendent sur 59% du territoire et 22% du territoire respectivement, représentent aussi de bons leviers pour la séquestration annuelle de carbone.

En effet, un taux de croissance annuel de 0,4% des stocks de carbone du sol au niveau mondial, ou 4‰ par an, dans les premiers 30 à 40 cm de sol, réduirait de manière significative dans l'atmosphère la concentration de CO₂ liée aux activités humaines. Ainsi, une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles (y compris les prairies et pâtures) et forestiers, permettrait d'améliorer la fertilité des sols et la production agricole et participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à + 2°C.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Le maintien des prairies permet un stockage accru du carbone dans les sols et donc une compensation d'une partie des émissions de GES. Cela permet aussi de préserver le foncier naturel et de participer à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de prairies (ha) - Linéaire de haies plantées (kml) - Séquestration de carbone (tonnes de carbone ou CO₂ équivalent) 				



Mesures des partenaires

- Accompagner les exploitants dans le reboisement des coteaux et le non-retournement des prairies
- Renforcer la prise en compte de l'avis des bassins versants et des services de l'Etat avant retournement des herbages
- Mettre en place une stratégie collective pour développer l'élevage herbager
- Favoriser le pâturage tournant dynamique
- Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages (revenir aux herbages, implanter et valoriser des cultures légumineuses dans les rations, favoriser les productions de protéines végétales pour réduire les importations de soja, introduire des légumineuses dans les prairies)



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 23.1 : Soutenir nos partenaires agissant sur le sujet



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 23.2 : Valoriser l'élevage, en lien avec PAT (cf. action 8)

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques



Agriculture

Action 24

Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables



Contexte et ambition

Efficacité ***






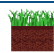
L'agriculture est dans les derniers postes de consommation énergétique du territoire : 2%, soit 47 GWh par an. Si la réduction des consommations de ce secteur n'est donc pas une priorité à l'échelle du territoire, elle peut néanmoins représenter un enjeu économique majeur à l'échelle d'une exploitation. En outre, la forte dépendance aux produits pétroliers induit un enjeu important en matière de vulnérabilité énergétique. Le secteur agricole peut également produire des énergies renouvelables, en particulier en valorisant les toitures de ses bâtiments en installant des panneaux photovoltaïques, en valorisant leurs déchets via la méthanisation.

L'agriculture contribue également très fortement aux émissions de Gaz à Effet de Serre et de certains polluants : 32% des émissions de GES, 34% des particules fines PM₁₀, 18% des PM_{2,5}, 99% de l'ammoniac, et 24% des oxydes d'azote. D'où l'intérêt de promouvoir des pratiques de culture et d'élevage moins émettrices, en lien avec les importations lointaines d'intrants agricoles (engrais, aliments du bétail) et par le développement de techniques valorisant des solutions locales. La réduction de ces émissions, par une évolution des techniques, est donc un enjeu majeur. L'amélioration de la durabilité des modes de production permet de concilier productivité, maintien du revenu, qualité des productions et préservation de l'environnement.

Par ailleurs, l'agriculture est un secteur particulièrement sensible au changement climatique (fortes précipitations, épisodes de sécheresse, accentuation du ruissellement et de l'érosion, etc.), qui doit s'adapter pour faire face aux changements en cours, notamment à travers les pratiques agroécologiques.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact positif sur le milieu humain par la santé et l'emploi (maraichage bio), sur la préservation des ressources en eau et la qualité de l'air (dans les pratiques et les produits utilisés), la production de déchets toxiques en supprimant les produits phytosanitaires. Cela est également positif pour la biodiversité. La production locale, combinée aux pratiques d'élevage et de culture bas carbone, limitera les importations et donc les consommations énergétiques et les émissions associées, tout en augmentant le stockage de carbone.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations impliquées - Surface cultivée avec de bonnes pratiques (ha) - Nombre d'exploitations pratiquant la vente directe - Emissions de GES du secteur agricole (T eq CO2) - Emissions de polluants du secteur agricole (t) 				



Mesures des partenaires

- **Animer un réseau de bonnes pratiques** pour informer sur les impacts sur le stockage carbone suivant les pratiques culturales et d'élevages, former, organiser des journées agriculteurs « retours d'expériences » réussies sur les pratiques (agriculture de conservation, biologique, agroforesterie...)
- **Étendre les pratiques de conservation des sols, l'agriculture biologique et l'agroforesterie** : pousser les diagnostics agricoles sur les émissions de GES, créer une plateforme test pour de l'agriculture de conservation et bio en rapport avec les productions locales, et qu'elle soit bien visible, bien identifiée et avec une communication forte, aider à la conversion au bio, lutter contre l'érosion
- **Adapter les filières agricoles au changement climatique**, en favorisant la création de filières agricoles, en aidant l'installation de nouveaux exploitants, en diversifiant les cultures pour augmenter les capacités de résistance aux parasites, en accompagnant les agriculteurs aux évolutions de la PAC, au développement de nouveaux modèles agricoles
- **Créer un réseau de circuits-courts** incluant toutes les étapes de la chaîne de transformation et de distribution (la logistique, la légumerie, la restauration, ...)



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 24.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan alimentaire de territoire (PAT)

Mesure 24.2 : Soutenir les structures d'animation, d'accompagnement et de formation intervenant auprès des agriculteurs

Mesure 24.3 : Communiquer auprès des agriculteurs les formations et les bonnes pratiques



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 24.5 : Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (cf. action 8)



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 24.6 : Soutenir les structures d'animation, d'accompagnement et de formation intervenant auprès des agriculteurs

Mesure 24.7 : Communiquer auprès des agriculteurs les formations et les bonnes pratiques

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques



Agriculture

Action 25

Renforcer l'approvisionnement
alimentaire local



Contexte et ambition

Efficacité *

L'approvisionnement alimentaire local répond à un enjeu d'ancrage territorial et revêt :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Le territoire exporte une grande partie de ses productions agricoles à des territoires plus urbains. Cependant, une réflexion doit être menée sur la structuration des filières locales pour rapprocher l'offre et la demande pour maintenir la valeur ajoutée sur le territoire et limiter les émissions liées aux importations.

En 2018, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation présentait le Programme « Ambition Bio 2022 », doté de 1,1 milliard d'euros, dans le but de structurer les filières, d'atteindre 15% de surface agricole française cultivée en bio et de développer la consommation, y compris pour les plus démunis, avec l'objectif de 20 % de bio en restauration collective publique à l'horizon 2022.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact positif sur la qualité de l'air, le climat et la consommation énergétique dues à la limitation des importations (moins de déplacements). Cette action contribue à l'installation d'agriculteurs sur le territoire, et à la fourniture de produits plus vertueux pour la santé. Des pratiques comme la permaculture ou la mise en place de jardins partagés seront bénéfiques pour la biodiversité.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'autonomie alimentaire humaine du PETR (%) - Part de bio dans la restauration collective publique (%) - Part de local dans la restauration collective publique (%) - Nombre d'exploitations pratiquant la vente directe 				



Mesures des partenaires

- Créer un réseau de circuits-courts incluant toutes les étapes de la chaîne de transformation et de distribution (la logistique, la légumerie, la restauration, ...)



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 25.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan alimentaire de territoire (Cf. fiche précédente)

Mesure 25.2 : Renforcer les circuits-courts, soutenir les producteurs locaux

Mesure 25.3 : Agir en faveur d'une consommation responsable (sensibiliser, éduquer, cours de cuisine)

Mesure 25.4 : Réduire la fracture entre urbain et monde agricole (rencontre habitants/agriculteurs, porte ouverte exploitation), valoriser les pratiques agricoles « vertueuses » (portrait agriculteur, organisation de randonnées sur le thème de l'agriculture, etc.)

Mesure 25.5 : Projet d'espace test agricole



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 25.6 : Développer les jardins partagés

Mesure 25.7 : Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (cf. action 8)



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 25.8 : Elaborer un Plan Alimentaire Territorial

Mesure 25.9 : Aider l'agriculture engagée dans les circuits courts et au développement d'une filière alimentaire locale pour approvisionner les cantines scolaires ou les commerces de proximité

2.3 Plan d'actions lié à l'amélioration de la qualité de l'air

Le PCAET se doit également d'être compatible avec les objectifs fixés par le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Eure et de la Seine-Maritime (art L.229-26 du code de l'environnement). Ce dernier a été approuvé le 30 janvier 2014.

Le plan d'actions du PPA s'articule autour de 12 actions sectorielles, de 4 actions intersectorielles et de 4 actions structurelles qui se veulent complémentaires.

Par ailleurs, la LOM, votée le 24 décembre 2019, a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air en limitant les émissions et en accélérant l'action en faveur d'une mobilité plus durable, et a donc un impact direct sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Les territoires qui sont concernés par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ou par des dépassements des valeurs limites, doivent renforcer le volet Air de leur PCAET par l'ajout d'un plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Ce dernier a pour objectif l'atteinte des objectifs nationaux et locaux en matière d'émissions, de concentration et d'exposition des populations, en coordination avec les AASQA (Associations Agréées de la Surveillance de la Qualité de l'Air).

Le PCAET du PETR Pays Plateau de Caux Maritime est donc concerné par cette évolution réglementaire. Son volet Air est composé en particulier des actions suivantes :

- 2 - Faciliter la rénovation des logements
- 3- Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification
- 4- Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- 5- Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures
- 6- Réduire la consommation d'énergie des collectivités
- 7- Réduire les impacts de la mobilité des collectivités
- 17- Réduire la pollution atmosphérique
- 18- Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation
- 21- Encourager la performance énergétique et environnementale du secteur économique
- 22- Développer la production des énergies renouvelables
- 24- Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables

2.4 Atteinte des objectifs

2.4.1 Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Ces actions permettront, dans certains cas (tous sauf pour les NO_x et les PM₁₀), l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques :

Polluant	2014	2021	2026	2030	2050
SO ₂	53	44	37	31	11
NO _x	1 944	1677	1465	1298	975
COVNM	1 108	1038	988	951	807
NH ₃	2 353	2141	1953	1812	1459
PM _{2,5}	460	384	325	276	177
PM ₁₀	732	658	601	553	460

Objectifs de réduction des polluants – PETR Pays Plateau de Caux Maritime (t)

2.4.2 Neutralité carbone

Ces actions permettront, à terme, d'augmenter la séquestration annuelle de carbone, pouvant atteindre **12%** des émissions de GES en 2050, sous réserve que les émissions de GES baissent de **65%** selon les objectifs suivants :

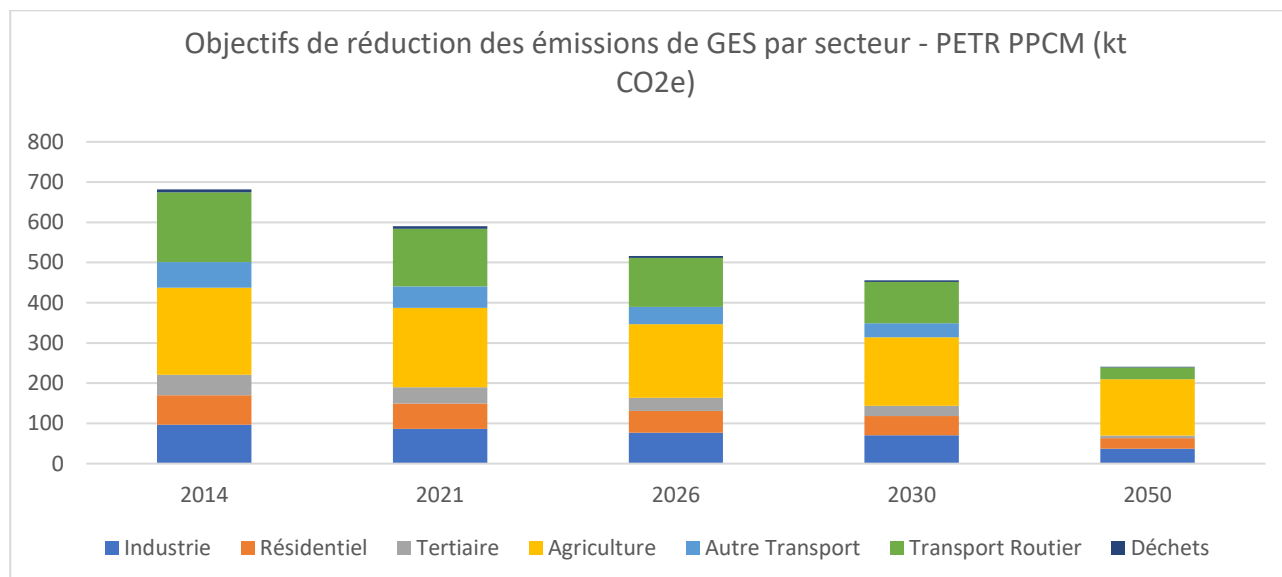


Figure 2. Objectifs de réduction des émissions annuelles de GES par secteur sur le PETR Pays Plateau de Caux Maritime (kt CO₂éq)

2.4.3 Objectifs énergétiques

Ces actions permettront, à terme, de réduire les consommations d'énergie, pouvant atteindre **-50%**, et d'augmenter la production d'énergies renouvelables, pour couvrir **100% de la consommation par des énergies renouvelables**.

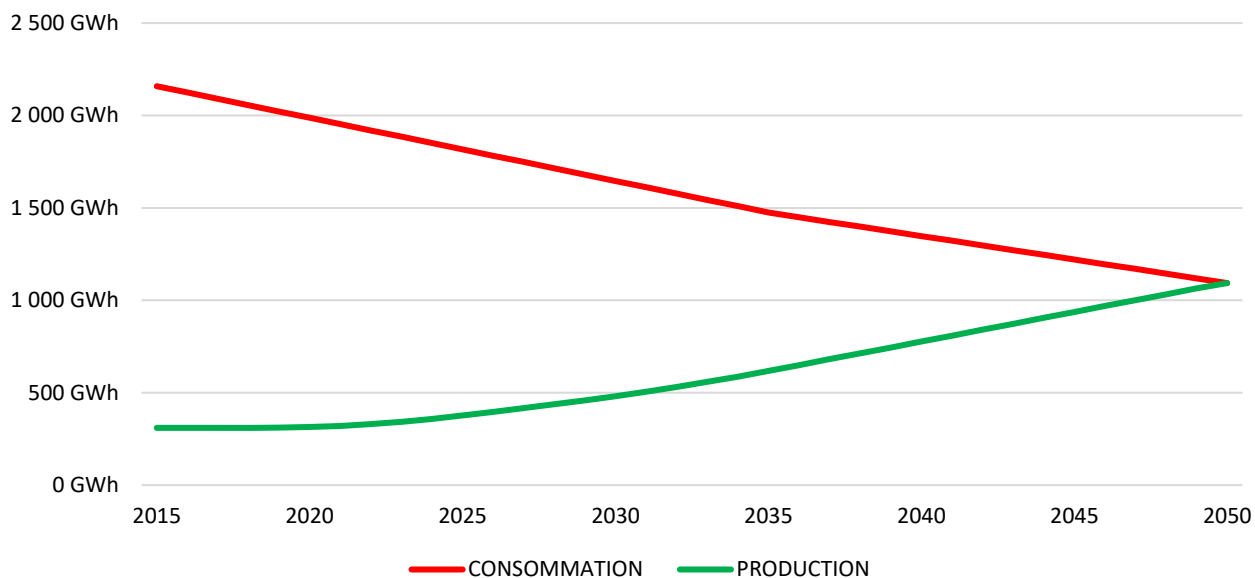


Figure 3. Scénario de développement des énergies renouvelables et de réductions des consommations sur le territoire

CHAPITRE 3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

3.1 Introduction

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Conformément à l'article R229-51 du code de l'environnement, il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation est conçu suivant quatre grands objectifs :

- Avoir une visibilité sur l'évolution des trajectoires énergie-climat du territoire pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie du PCAET ;
- Garantir la cohérence et l'efficacité des actions par le suivi de leur avancement ;
- Poursuivre la dynamique partenariale engagée lors de l'élaboration du document ;
- Poursuivre la mobilisation des habitants et acteurs du territoire pour la mise en œuvre du PCAET.

3.2 Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi doit permettre de vérifier, au fil de l'eau et sur la durée, de la mise en œuvre du programme d'actions.

Un bilan des actions du PCAET sera réalisé chaque année. Il fera le point sur l'état d'avancement du programme d'actions. Pour cela, un tableau de bord est mis en place pour suivre l'avancée et les résultats des actions menées. Il sera établi par les pilotes d'actions et compilé par le PETR Pays Plateau de Caux Maritime.

Il est composé :

- D'un **indicateur de réalisation de l'action**, qui pourrait se traduire en niveau de mise en œuvre : Non engagée / Lancement / En cours/Finalisation / En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou Terminée (pour les actions ponctuelles) ;
- D'**indicateurs de résultats quantitatifs** renseignés par chaque pilote d'actions (nombre de foyers accompagnés, nombre de logements rénovés, kilomètres de pistes cyclables créés, etc) ;
- D'**indicateurs liés aux objectifs** : kWh économisés, teqCO₂ évités, taux de couverture des besoins en production d'énergie renouvelable, réduction des polluants atmosphériques ;
- Eventuellement, d'**indicateurs** de suivi de la réponse aux enjeux **environnementaux**.

A l'occasion de ce suivi, toute évolution des actions ou action nouvellement engagée pourra aussi être intégrée dans le programme d'actions après validation par les instances de suivi.

Orientations	N°	Action	Indicateurs	Source de la donnée	T0	Année T0	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Résidentiel	1	Construire des bâtiments performants	Nombre de bâtiments construits															
			Consommation du secteur résidentiel (GWh)	PROSPER	2014	504												
	2	Faciliter la rénovation des logements	Nombre de bâtiments rénovés															
			Emissions de GES du secteur résidentiel (kteq CO ₂)	PROSPER	2014	73,2												
			Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - PM10	ORECAN	2014	125												
			Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - PM2,5	ORECAN	2014	122												
			Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - NOx	ORECAN	2014	52												
			Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - SO2	ORECAN	2014	15												
			Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - COVnm	ORECAN	2014	283												
	Consommation du secteur résidentiel (GWh)	PROSPER	2014	504														
3	Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification	Nombre de relais locaux de services (publics ou non)																
Mobilité	4	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture	Part modale des piétons (%)															
			Part modale des cyclistes (%)															
			Nombre d'aménagements cyclables sécurisés et continus (kml)															
			Part modale des transports collectifs (%)															
			Nombre de passagers sur la ligne St Valéry – Motteville															
			Emissions de GES du secteur Transports routiers (kteq CO ₂)	PROSPER	2014	173,2												
			Emissions de GES du secteur Autres transports (kteq CO ₂)	PROSPER	2014	64,2												
			Emissions de polluants du secteur Transports (t) - NOx	ORECAN	2014	895												
			Emissions de polluants du secteur Transports (t) - PM10	ORECAN	2014	146												
			Emissions de polluants du secteur Transports (t) - PM2,5	ORECAN	2014	96												
			Emissions de polluants du secteur Transports (t) - COVnm	ORECAN	2014	83												
			Consommation du secteur Transports routiers (GWh)	PROSPER	2014	581												
			Consommation du secteur Autres transports (GWh)	PROSPER	2014	207												
	5	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures	Nombre d'aires de covoiturage															
			Nombre d'usagers de covoiturage															
			Nombre d'usagers d'autopartage															
			Nombre de services itinérants															
			Nombre de bornes électriques															
			Nombre d'usagers des bornes électriques															
			Emissions de GES du secteur Transports routiers (kteq CO ₂)	PROSPER	2014	173,2												
Emissions de GES du secteur Autres transports (kteq CO ₂)			PROSPER	2014	64,2													

Orientations	N°	Action	Indicateurs	Source de la donnée	T0	Année T0	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
			Consommation du secteur Autres transports (GWh)	PROSPER	2014	207											
Collectivités	6	Réduire la consommation d'énergie des collectivités	Economies d'énergies (MWh)														
			Nombre de bâtiments rénovés														
			Consommation de l'éclairage public (MWh)														
	7	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités	Part des flottes publiques à mobilité alternative (%)														
			Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)														
	8	Mettre en place une politique d'achats durables	Part des marchés ayant une clause environnementale (%)														
	9	Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET	Nombre de réunions de gouvernance par an														
			Nombre de citoyens impliqués dans la gouvernance														
			Nombre de formations réalisées														
	10	Intégrer l'environnement aux activités des collectivités	Nombre de communes ayant adopté un PGD														
	11	Communiquer sur le PCAET	Nombre d'évènements consacrés au développement durable ou à la lutte contre le changement climatique														
Nombre d'entreprises touchées par la communication																	
Nombre d'enfants concernés par les démarches de sensibilisation																	
Nature	12	Protéger les zones naturelles et la biodiversité	Surface concernée (ha)														
			Linéaire de haie (kml ou nombre d'arbustes)														
			Linéaire de bande fleurie (kml)														
			Nombre d'arbres plantés														
	13	Augmenter la séquestration annuelle de carbone	Réductions des émissions brutes / nettes														
			Nombre de communes impliquées														
			Nombre d'agriculteurs sensibilisés														
			Nombre d'exploitations labellisées ou en démarche Bas Carbone														
			Nombre d'élevages engagés dans une démarche														
			Nombre d'essais mis en place														
			Nombre de plantations (ml pour les haies)														
			Nombre d'exploitations réalisant des couverts														
	Evolution des surfaces en pâture (%)																
	14	Protéger les sols et la ressource en eau	Séquestration de carbone (kt de CO2 équivalent)	ALDO	2018	24,58											
Nombre d'exploitations sensibilisées à l'érosion																	
			Nombre d'aménagements d'adaptation réalisés														

Orientations	N°	Action	Indicateurs	Source de la donnée	T0	Année T0	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
			Part du territoire couvert par une stratégie de gestion de l'eau															
Paysage et urbanisation	15	Assurer l'intégration paysagère et environnementale	Nombre de projets avec un label environnemental															
			Nombre de projets intégrant une démarche environnementale et paysagère															
Adaptation, risques et déchets	16	Réduire les expositions aux risques du territoire	Nombre d'aménagements d'adaptation réalisés															
	17	Réduire la pollution atmosphérique	Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - PM10	ORECAN	2014	196												
			Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - PM2,5	ORECAN	2014	145												
			Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - NOx	ORECAN	2014	478												
			Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - SO2	ORECAN	2014	20												
			Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - COVnm	ORECAN	2014	665												
			Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - PM10	ORECAN	2014	125												
			Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - PM2,5	ORECAN	2014	122												
			Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - NOx	ORECAN	2014	52												
			Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - SO2	ORECAN	2014	15												
Emissions de polluants du secteur Résidentiel (t) - COVnm	ORECAN	2014	283															
18	Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation	Quantité de déchets produits non valorisables (t)																
		Quantité de déchets recyclés (t)																
Développement économique	19	Préserver et renforcer la diversité des activités économiques	Nombre de visiteurs des projets démonstrateurs															
			Nombre de formations tenues															
			Nombre d'artisans du territoire formés															
	20	Contrôler le développement des zones d'activités	Surface artificialisée pour les zones d'activités (ha)															
	21	Encourager la performance énergétique et environnementale du secteur économique	Nombre d'entreprises accompagnées															
			Nombre d'entreprises participant à un réseau															
			Emissions de GES des secteurs Industriel (kteq CO2)	PROSPER	2014	96,5												
			Emissions de GES des secteurs tertiaire (kteq CO2)	PROSPER	2014	51,1												
			Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - PM10	ORECAN	2014	196												
			Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - PM2,5	ORECAN	2014	145												
Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - NOx			ORECAN	2014	478													
Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - SO2			ORECAN	2014	20													
Emissions de polluants du secteur Industrie (t) - COVnm			ORECAN	2014	665													
Consommation des secteurs Industriel (GWh)	PROSPER	2014	526															
Consommation des secteurs tertiaire (GWh)	PROSPER	2014	246															
22		Nombre de projets avec une collectivité																

Orientations	N°	Action	Indicateurs	Source de la donnée	T0	Année T0	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
		Développer la production des énergies renouvelables	Nombre de projets avec les citoyens															
			Production d'énergies renouvelables (GWh)	PROSPER	2016	469												
Agriculture	23	Renforcer, maintenir et protéger les prairies	Surface de prairies (ha)															
			Linéaire de haies plantées (kml)															
			Séquestration de carbone (tonnes de carbone ou CO2 équivalent)															
	24	Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables	Nombre d'exploitations impliquées															
			Surface cultivée avec de bonnes pratiques (ha)															
			Nombre d'exploitations pratiquant la vente directe															
			Emissions de polluants du secteur Agriculture (t) - PM10	ORECAN	2014	248												
			Emissions de polluants du secteur Agriculture (t) - PM2,5	ORECAN	2014	83												
			Emissions de polluants du secteur Agriculture (t) - NOx	ORECAN	2014	462												
			Emissions de polluants du secteur Agriculture (t) - NH3	ORECAN	2014	2337												
	Emissions de GES du secteur agricole (kt eq CO2)	PROSPER	2014	216														
	25	Renforcer l'approvisionnement alimentaire local	Taux d'autonomie alimentaire humaine du PETR (%)															
			Part de bio dans la restauration collective publique (%)															
Part de local dans la restauration collective publique (%)																		
Nombre d'exploitations pratiquant la vente directe																		

Indicateurs de suivi et d'évaluation

3.3 Gouvernance du PCAET

3.3.1 Lors de l'élaboration du PCAET

Le PCAET du PETR Pays Plateau de Caux Maritime a vocation à articuler et mettre en valeur l'ensemble des actions énergie-climat portées par les acteurs du territoire.

L'organisation de la gouvernance pendant l'élaboration du PCAET était la suivante :

- Un **Comité de Pilotage**, chargé de valider le programme de travail, de décider des orientations stratégiques et d'entériner les résultats. Celui-ci était composé des élus et de représentants des EPCI à fiscalité propre.
- Des **ateliers participatifs** de concertation partenariaux organisés pour construire la stratégie opérationnelle et le plan d'action, avec les acteurs du territoire : membres des comités de pilotage et technique, maires, associations environnementales, bailleurs sociaux...

3.3.2 Lors de la mise en œuvre du PCAET

Conscient des enjeux, et des rôles importants des partenaires dans la réalisation du PCAET, le PETR Pays Plateau de Caux Maritime souhaite poursuivre la dynamique partenariale créée autour du PCAET et impliquer les collectivités du territoire dans la conduite de ce projet afin de partager l'avancée et le suivi du programme d'actions et la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

3.3.3 Évaluation du PCAET

Une évaluation à mi-parcours du PCAET sera réalisée en 2023 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan mis à disposition du public.

L'évaluation à mi-parcours est un exercice d'analyse ponctuel qui va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. Elle permettra d'apprécier ce qui a été réalisé, les résultats générés afin de s'adapter, de faire évoluer le programme d'actions.

L'évaluation permet de vérifier dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints, et si les moyens mis en œuvre – humains, techniques, financiers- sont suffisants pour les atteindre. L'évaluation doit permettre de préparer le terrain pour la suite avec : des recommandations opérationnelles et une révision éventuelle des priorités.

Sur ces mêmes bases et pour 2026, un bilan général du PCAET sera effectué.

ANNEXES - ELÉMENTS DE DIMENSIONNEMENT

Actions		Éléments de dimensionnement	
Résidentiel	Construire des bâtiments performants	1	<p>Objectifs de la RE2020² :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abaissement du seuil maximal pour le besoin bioclimatique de 30 % en moyenne - Création d'un seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre des consommations d'énergie - Création d'un seuil maximal de consommation d'énergie primaire non renouvelable - Abaissement du seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre pour la construction - Prise en compte du confort d'été
	Faciliter la rénovation des logements	2	<p>En décembre 2016, 22 experts de disciplines variées se sont réunis pendant 3 jours dans les locaux de l'ADEME dans le but de proposer des idées pour accélérer et massifier la rénovation énergétique. Judicieuses et innovantes, parfois même inédites, elles constituent un éventail de possibles qu'il reste à affiner, et à expérimenter pour amplifier la dynamique de rénovation des logements.</p> <p>https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/2045-booster-de-la-renovation.html</p>
	Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification	3	<p>Le Cerema développe deux applications pour intégrer les enjeux Climat Air Énergie dans les démarches d'urbanisme : Clim Urba et GES Urba. L'outil Clim Urba permettra de balayer l'ensemble des leviers disponibles pour la collectivité, de cibler ses ambitions, et d'auto-évaluer le document. L'outil GES Urba permet lui de comparer plusieurs scénarios ou hypothèses chiffrés, pour évaluer les gains énergétiques et les émissions évitées.</p> <p>De même, l'Ademe a produit un ensemble d'outils pour l'Approche environnementale de l'urbanisme - AEU₂ : guide méthodologique, cahiers techniques, et fiches retours d'expérience.</p>

² Communiqué de presse du ministère le 18 février 2021 - <https://www.ecologie.gouv.fr/re2020-eco-construire-confort-tous-0>

Actions		Éléments de dimensionnement	
Mobilité	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture	4	<p>Le coût des politiques vélo (lien) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marquage horizontal d'une bande cyclable : 160€/ml - Création d'une voie verte : 300 à 700€/ml - Fourniture et pose d'un panneau : 100 à 300€ - Arceau vélo : 180 à 300€ - Service de location (1 à 12 mois) de 50 VAE : 34 000€ par an <p>La métropole de Rouen dispose d'un service de transport à la demande, composé de 29 véhicules qui desservent 572 arrêts et transportent plus de 700 personnes chaque jour.</p>
	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures	5	<p>Une personne qui réside à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture tous les jours économise 2 000€.</p> <p>L'aménagement d'une aire de covoiturage de 88 places à Martainville-Épreville, a coûté 550 000 € TTC, financé par le Département à hauteur de 430 000 € et de 120 000€ par la Communauté de Communes.</p> <p>Une expérimentation d'« autopartage entre particuliers » a été réalisée sur 2 EPCI ruraux, durant 39 mois pour un total de 173 000 €, dont 72 644€ financés par l'ADEME. 27 véhicules autopartagés par 45 personnes, ont permis de réaliser 52 000 km.</p>
Collectivités	Réduire la consommation d'énergie des collectivités	6	<p>D'après le SDE76, la dépense énergétique représente en moyenne 4,2% du budget fonctionnement, quelle que soit la taille de la collectivité, soit 48,9 €/habitant/an. Les grands postes de consommation concernent principalement les bâtiments, l'éclairage et les véhicules. Les retours d'expérience ont montré que le Conseil en Energie permet de faire économiser à une commune environ 3 €/habitant/an et que les communes peuvent faire en moyenne 12 à 15% d'économies uniquement grâce au suivi de leurs consommations.</p>

Actions		Éléments de dimensionnement
	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités	7 Sur l'ensemble de son cycle de vie, le véhicule électrique émet, en France, deux fois moins de CO ₂ qu'un véhicule thermique. Le remplacement d'un véhicule léger thermique par un véhicule électrique permet, sur sa durée de vie, une réduction de 28 tonnes d'émissions de CO ₂ et une économie d'énergie de plus de 17 000 €.
	Mettre en place une politique d'achats durables	8 « La clause verte » (https://laclauseverte.fr/) est un projet initié par le pôle achat public durable du CD2E à destination des acheteurs publics. Ce dernier vise à répondre aux besoins identifiés et liés à l'introduction de clause verte dans les procédures. C'est un outil de massification d'une stratégie achat durable qui prend également en considération : le risque juridique ou l'infructuosité, le respect des délais, et la qualité technique des solutions. La clause verte regroupe des clauses « prêtes à l'emploi » tout en les expliquant.
	Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET	9 A Lille, une partie du budget d'investissement de la Ville (1,5 millions d'euros sur 415, soit 0,36%) est consacrée aux projets imaginés et choisis par les habitants. Les projets doivent répondre à l'intérêt général, concerner un quartier ou l'ensemble de la Ville, relever des compétences municipales, engendrer une dépense d'investissement (aménagement, travaux, rénovation...). Chaque habitant de plus de 9 ans peut proposer un ou plusieurs projets, puis chacun vote pour 5 projets. Les projets sont ensuite étudiés par les services de la ville et un jury citoyen (12 habitants, 12 conseillers de quartier, un président désigné par le maire) délibère sur les projets qui seront mis en œuvre par la ville.
	Intégrer l'environnement aux activités des collectivités	10 Avec Metz Métropole et la ville de Metz, le Cerema a étudié l'arbre urbain sous l'angle des services qu'il nous rend : impact sur la qualité de l'air, fixation des particules fines, régulation du climat local, adaptation aux évolutions climatiques locales, impact sur le paysage urbain, accueil de la biodiversité. Les aspects négatifs (allergies, racines superficielles...) des arbres sont aussi évalués. En complément des fiches spécifiques à 85 espèces, plusieurs recommandations sont formulées pour favoriser l'expression des services écosystémiques, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une végétation étagée (herbacée, arbustive et arborescente), - Favoriser une végétation diversifiée et des traitements diversifiés, - Favoriser la continuité végétale, - Bien installer et entretenir le végétal pour favoriser sa survie en bonne santé.

Actions		Éléments de dimensionnement	
	Communiquer sur le PCAET	11	Conception et diffusion d'une vidéo pédagogique de sensibilisation : 5 000 € Conception, impression, distribution d'un guide : 15 000 €
Nature	Protéger les zones naturelles et la biodiversité	12	Une étude réalisée en Région Hauts-de-France s'est intéressée aux services rendus par les différents écosystèmes (services d'approvisionnement, de prélèvement ou de production, services de régulation et services culturels) : il apparaît clairement que les écosystèmes forestiers produisent de nombreux services, à l'inverse des écosystèmes urbains. La forte capacité des écosystèmes marins et littoraux à produire des services culturels est aussi observable.
	Augmenter la séquestration annuelle de carbone	13	1 km haie d'une largeur de 10 m (1 ha de haie) produit 1 à 17 tonnes de bois sec par an. L'implantation coûte entre 6 à 15€ les 100 mètres linéaires. Pour l'agroforesterie, le coût moyen d'implantation est de 14 à 17 € par arbre en parcelle cultivée, et de 20 à 40 € en élevage (en fonction du type d'animaux sur la parcelle). Les coûts totaux annuels vont de 28 à 69 €/ha.
	Protéger les sols et la ressource en eau	14	Le village de Bram en Occitanie a réalisé un jardin de pluie pour augmenter la capacité d'infiltration des eaux pluviales et jouer un rôle tampon en plein cœur de village. Cet aménagement permet également d'accueillir une faune et une flore spécifiques des zones humides est particulièrement intéressante pour la trame verte et bleue de la commune. L'opération a coûté 40 000€.
Paysage et urbanisation	Assurer l'intégration paysagère et environnementale	15	En 2011, la fédération française du paysage et l'union nationale des entrepreneurs du paysage ont évalué que 5 milliards d'euros par an de frais de santé pourraient être économisés si chaque Français avait une vue sur un espace vert.
Adaptation, risques et déchets	Réduire les expositions aux risques du territoire	16	430 M€, c'est le coût estimé des inondation et orages de mai et juin 2018 en France. Les crues de janvier 2018 ont provoqué 180 M€ de dégâts assurés. Les 4 vagues de chaleur enregistrées en France en 2017 ont causé 474 décès et 8 000 passages aux urgences.

Actions		Éléments de dimensionnement	
	Réduire la pollution atmosphérique	17	50 kg de végétaux brûlés émettent autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture Diesel 48 000 décès par an sont dus aux particules fines produites par l'activité humaine (3ème cause de mortalité en France) 19 milliards d'euros : c'est l'estimation du coût annuel des effets sur la santé d'une mauvaise qualité de l'air intérieur
	Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation	18	Dans le Lot, le SYDED subventionne l'achat de composteurs individuels depuis presque 20 ans. En 2019, 909 composteurs ont été vendus à des particuliers portant le total à 23 000 équipements distribués pour 83 000 ménages. Des solutions de compostage collectif permettent aux habitants des bourgs et aux structures (écoles, locaux associatifs, restaurateurs...) de gérer les déchets de cuisine. Plus de 300 composteurs collectifs ont été installés en 10 ans. 3 300 t de déchets alimentaires sont détournés grâce au compostage chaque année, soit 18 kg / hab.
Développement économique	Préserver et renforcer la diversité des activités économiques	19	La rénovation d'une école maternelle en Bretagne (563 m ² avec création d'une extension de 266 m ²) a coûté plus de 700 000€, dont près de 300 000€ financés par l'Etat, la réserve parlementaire, la Région et l'Ademe. La consommation d'énergie a été divisée par 9, et la commune a privilégié des matériaux écologiques : ouate de cellulose, fibre de bois, menuiseries et bardages en bois. Le bois exotique a été proscrit du projet.
	Contrôler le développement des zones d'activités	20	La région des Hauts-de-France a réalisé un référentiel ³ à destination des porteurs de projet de parc ou zone d'activités, pour intégrer les principes de la stratégie régionale, qui sont compatibles avec les enjeux du PCAET. 17 thématiques propres aux parcs d'activités sont étudiées et trois niveaux de performance sont proposés, pour évaluer le parc sur ses pratiques.
	Encourager la performance énergétique et	21	Le territoire compte 2 201 établissements actifs sur la Côte d'Albâtre, 2 157 sur Yvetot Normandie et 1 477 sur le Plateau de Caux – Doudeville – Yerville.

³ <https://rev3.fr/parcs-zones-dactivites/>

Actions		Éléments de dimensionnement	
	environnementale du secteur économique		La Direction générale des entreprises a publié le 17 décembre 2020 un guide à destination des PME et des TPE pour les aider à s'approprier les mesures de France Relance qui leur sont destinées, notamment en matière de transition écologique et de décarbonation.
	Développer la production des énergies renouvelables	22	<p>Un méthaniseur pouvant produire entre une quinzaine de GWh par an de gaz coûte entre 5 à 6 millions d'euros. Un micro-méthaniseur peut avoir une puissance installée inférieure à 80 kW, et être alimenté par des effluents d'élevage ainsi que des déchets agricoles produits sur l'exploitation, à hauteur de 3 000 à 6 000 t/an.</p> <p>L'installation de photovoltaïque sur 8 bâtiments communaux puis sur toitures privées, pour un total de 447 kWc a coûté 530 000€. Une installation de 150m² (soit 25 kWc) dans la Somme produira 526 MWh sur 20 ans soit 26 MWh/an, pour 41 000 €.</p> <p>Un EHPAD dans le Nord a mis en service en 2017 une installation de 25 m² de solaire thermique pour 98 243 € (dont 40 495€ de subventions), couvrant la moitié des besoins d'eau chaude sanitaire, avec un retour sur investissement prévu de 7 à 10 ans.</p> <p>Une chaufferie bois de 130 kW, mise en service à l'été 2014, a coûté 174 428€ HT (dont 72 714 € de subvention) pour produire 79 MWh par an et desservir l'école primaire, l'école maternelle, la mairie, et la poste de la commune.</p> <p>Territoires Conseils, un service de la Banque des Territoires, a réalisé avec plusieurs partenaires un guide à la réalisation de projets d'EnR territoriaux mettant en avant la participation citoyenne (https://cler.org/mieux-maitriser-le-developpement-enr-sur-son-territoire-mode-demploi/). Ce guide présente notamment les différents types de projet, les outils mobilisables par les collectivités, les montages des projets et les interventions possibles.</p>
Agriculture	Renforcer, maintenir et protéger les prairies	23	<p>Les prairies occupent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22,3% du territoire du PETR - 25% de la CC YN - 24% de la CC PCDY - 20% de la CC CA
	Favoriser, encourager et	24	Le territoire compte 935 exploitants agricoles en 2011.

Actions		Éléments de dimensionnement	
	mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables		La Région Normandie a mis en place un appel à projets pour soutenir des projets collectifs innovants dans le domaine agricole, forestier, agro-alimentaire, contribuant à mettre en œuvre des pratiques durables, innovantes, intégrées au territoire et répondant aux nouvelles attentes sociétales. Le taux d'aide est de 80 % des dépenses éligibles, et le financement est apporté par le FEADER et la Région sous forme d'une subvention.
	Renforcer l'approvisionnement alimentaire local	25	<p>Avec le plan de relance, la démarche PAT prend une nouvelle envergure avec une enveloppe allouée désormais multipliée par 10, soit 80 millions d'euros. La mesure comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un volet A pour soutenir la création de nouveaux PAT, dits « émergents », avec une enveloppe de 3 millions d'euros. - Un volet B pour soutenir la mise en œuvre des actions prévues par les PAT labellisés ou en cours de labellisation, en finançant leurs feuilles de route existantes ou en amplifiant leur portée, avec une enveloppe de 77 millions d'euros.

